

Direction Générale Qualité de la Vie

Service gestion des déchets

Rapport d'activité 2021

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Sommaire

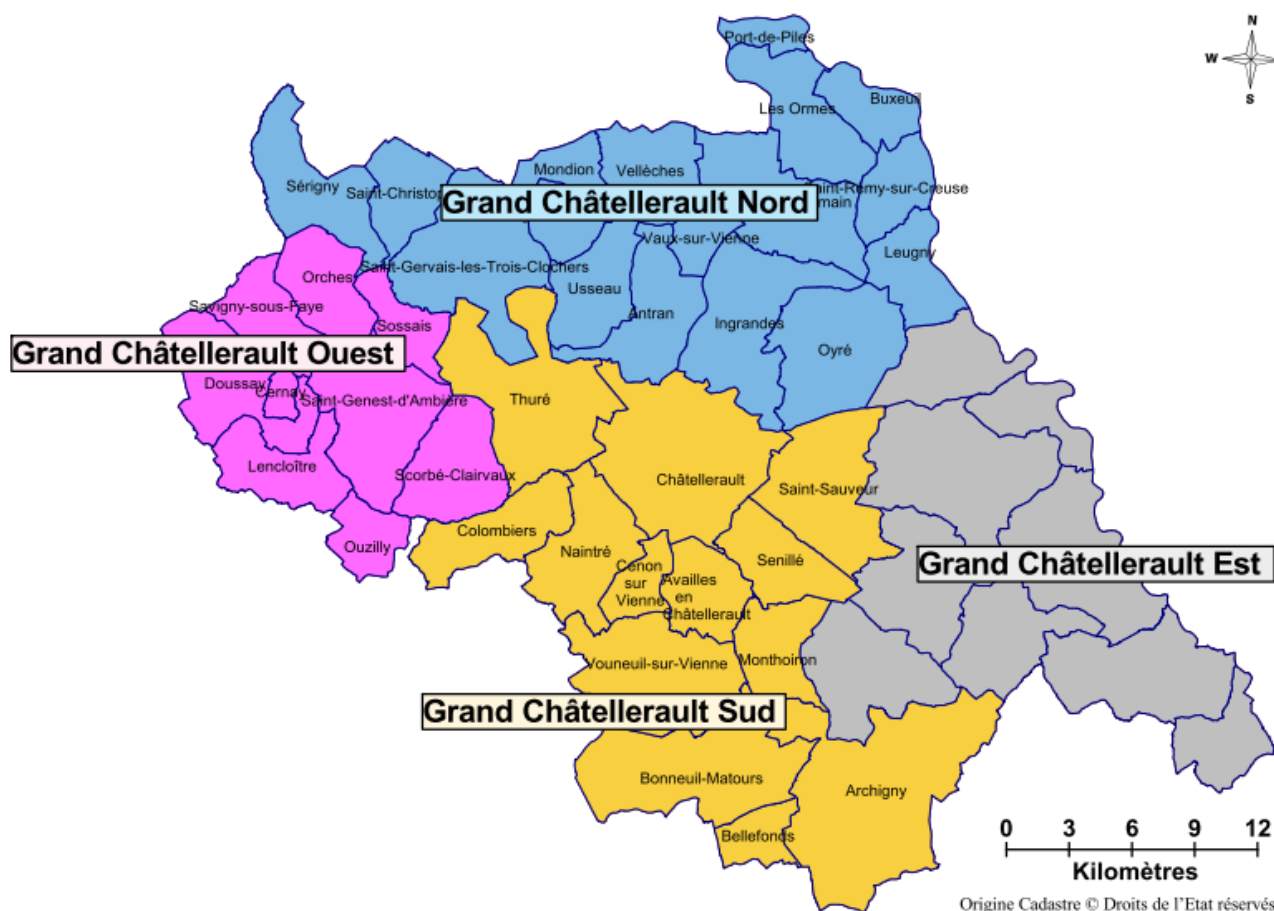
I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	5
1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI.....	5
1.2. L'ORGANISATION DU SERVICE.....	7
1.3. LES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) COLLECTÉS EN 2021.....	8
II – DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	9
2.1 LE CONTRAT D'OBJECTIFS DÉCHETS ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	8
2.2 PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	10
2.2 ACTIONS MISES EN PLACE.....	12
2.2.1 Axe 1 : l'offre et les acteurs économiques du territoire :.....	12
2.2.1.1 Programme d'Accompagnement Territorial des Entreprises à l'Efficacité Matière (PACTE EM).....	13
2.2.1.2 Démarche d'écologie industrielle et territoriale (E.I.T).....	12
2.2.2 Axe 2 : La demande et les comportements des consommateurs.....	15
2.2.2.1 La mise en place de la plateforme en ligne par-ici-la-recup.....	15
2.2.2.2 La Semaine Européenne de la Réduction des déchets : un événement de sensibilisation à l'économie circulaire à destination des citoyens.....	15
2.2.2.3 La participation à Vélo Swing et Petits Pois.....	17
2.2.2.4 Le Stop-pub.....	17
2.2.2.5 Prêt de gobelets et des totems de tri.....	17
2.2.2.6 Le compostage individuel.....	17
2.2.2.7 Le compostage collectif.....	18
2.2.2.8 Broyage des végétaux.....	18
2.3- COMMUNICATION.....	19
2.4- ÉTUDE RÉDUCTION ET VALORISATION DES BIODÉCHETS ET DU BOIS.....	19
2.5- ÉTUDE TARIFICATION INCITATIVE.....	20
III - LA SENSIBILISATION AUX DÉCHETS.....	22
3.1. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU COURS DE L'ANNÉE.....	22
3.1.1. Les actions de sensibilisation en milieu scolaire.....	22
Intervention sur la découverte du compostage.....	23
3.1.2. Les actions de sensibilisation diverses.....	23
3.2. L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI.....	23
3.3. LES OUTILS DE COMMUNICATION.....	24
IV - LA REDEVANCE SPÉCIALE.....	26
V - LE QUAI DE TRANSIT DES DÉCHETS DE NONNES.....	27

5.1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT.....	27
5.2. TONNAGES REÇUS EN 2021.....	28
5.3. LA GESTION DES NUISANCES OLFACTIVES.....	28
5.3.1. Décisions prises par Grand Châtellerault.....	28
5.3.2. Les mesures prises depuis 2017 pour maîtriser les nuisances olfactives :.....	28
5.4 MESURES SANITAIRES PRISES LIÉES À LA COVID 19 SUR LE QUAI DE TRANSFERT.....	29
VI - LA COLLECTE EN PORTE À PORTE.....	30
6.1. L'ORGANISATION.....	30
6.1.1 la collecte sur Grand Châtellerault jusqu' au 5 juillet 2021.....	30
6.1.1.1 Secteurs Grand Châtellerault Sud et Ouest.....	30
6.1.1.2 Secteur Grand Châtellerault Nord.....	32
6.1.2 la collecte sur Grand Châtellerault à partir du 5 juillet 2021.....	33
6.2. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS.....	35
6.2.1. Les moyens humains.....	35
6.2.2. La pré-collecte : sacs et bacs.....	35
6.2.2.1. Les sacs.....	36
6.2.2.2. Les bacs.....	36
6.2.3. Les véhicules.....	37
6.3. LES TONNAGES COLLECTÉS.....	39
6.3.1. Les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs).....	39
6.3.2. Les emballages ménagers recyclables (sacs jaunes).....	40
6.3.3. Le carton.....	41
6.4. LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES.....	41
6.4.1. La pratique des refus de collecte OMR et DEL.....	41
6.4.1.1. Refus à Châtellerault (zone urbaine).....	42
6.4.1.2. Refus autres communes.....	43
6.4.1.3. Bilan des Refus pour l'ensemble du Grand Châtellerault.....	44
6.4.2. Les caractérisations.....	45
VII - LES DÉCHÈTERIES.....	49
7.1. L'OPTIMISATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES.....	49
7.2. LA DISTRIBUTION DES BADGES.....	51
7.3. L'ORGANISATION.....	52
7.4. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS.....	53
7.5. L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT.....	54
7.6. LA FRÉQUENTATION SUR LES DÉCHÈTERIES DE GRAND CHÂTELLERAULT.....	54
7.7. LES TONNAGES COLLECTÉS.....	56
7.8. LES SINISTRES.....	58
VIII - LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE.....	59

8.1. LES COLONNES À VERRE ET À PAPIERS.....	59
8.2. LES DIFFÉRENTS P.A.V. SUR LE TERRITOIRE EN 2021.....	59
8.3. LE VANDALISME DES P.A.V.	59
8.4. LES CONTENEURS À TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES.....	60
8.5. LES CONTENEURS ENTERRÉS.....	60
8.6. LES QUANTITÉS COLLECTÉES.....	61
8.6.1. Le verre.....	61
8.6.2. Le papier.....	61
8.6.3. Les Textiles, Linges de maison, et Chaussures (TLC).....	62
8.6.4. Les ordures ménagères et les déchets d'emballages.....	63
IX - LES COLLECTES SUR RENDEZ-VOUS.....	64
9.1. LA COLLECTE SUR RENDEZ VOUS DES DÉCHETS VERTS	64
9.2. LA COLLECTE SUR RENDEZ VOUS DES ENCOMBRANTS	64
X - LES INDICATEURS FINANCIERS.....	66
10.1. COMPTA Coût	66
10.1.1. Les objectifs.....	66
10.1.2. La matrice Compta-Coût 2021 (en cours de réalisation).....	67
10.2. COMPARAISONS NATIONALES	67
XI - LA DESTINATION DES DÉCHETS COLLECTÉS.....	68
GLOSSAIRE.....	69

I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI



Au 1er janvier 2017, l'extension de la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut porte à 47 le nombre de communes membres de la structure intercommunale. Cependant 9 communes (Châtelleraut Est) ne sont pas gérées par le service Gestion des déchets de Grand Châtelleraut mais par un Syndicat. Les données de ce rapport ne les prennent pas en compte.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de Grand Châtelleraut Ouest (ancienne Communauté de Communes du Pays Lençloîtrais), de Grand Châtelleraut Sud (ex Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais) et de Grand Châtelleraut Nord (ex Communauté de Communes des Portes du Poitou).

L'ensemble des 38 communes concernées comptabilise 79 379 habitants en 2021 répartis de la façon suivante :

Nom de la Commune	Population 2020	Population 2021
Antran	1 224	1 210
Archigny	1 109	1 093
Availles-en-châtellerault	1 797	1 791
Bellefonds	258	259
Bonneuil-Matours	2 164	2 173
Buxeuil	953	937
Cenon-sur-Vienne	1 808	1 787
Cernay	490	495
Châtellerault	32 604	32 537
Colombiers	1 532	1 499
Dangé-Saint-Romain	3 022	3 033
Doussay	661	665
Ingrandes	1 787	1 779
Leigné-sur-Usseau	478	464
Lencloître	2 486	2 497
Leugny	411	398
Mondion	109	109
Monthoiron	671	669
Naintré	6 031	6 026

Nom de la Commune	Population 2020	Population 2021
Orches	414	404
Ormes (Les)	1 653	1 641
Ouzilly	931	940
Oyré	998	988
Port-de-Piles	578	578
Saint-Christophe	314	308
Saint-Genest-d'Ambière	1 271	1 249
Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	1 339	1 352
Saint-Rémy-sur-Creuse	398	398
Savigny-sous-Faye	382	382
Scorbé-Claivaux	2 290	2 283
Senillé – Saint-Sauveur	1 919	1 880
Séigny	313	310
Sossais	441	440
Thuré	3 030	3 014
Usseau	616	613
Vaux-sur-Vienne	552	544
Vellèches	368	367
Vouneuil-sur-Vienne	2 229	2 267
Total habitants année 2020	79 631	79 379

La population sur ce territoire est en légère diminution (-252 habitants sur le territoire : -0,3 %). 25 communes/38 ont enregistré une diminution de leur population. Les plus importantes étant pour Leigné-sur-Usseau (-14 habitants, 3%) et Leugny (13 habitants, 3%). L'augmentation la plus forte est pour la commune de Vouneuil-sur-Vienne (+38 habitants, +2%)

1.2. L'ORGANISATION DU SERVICE

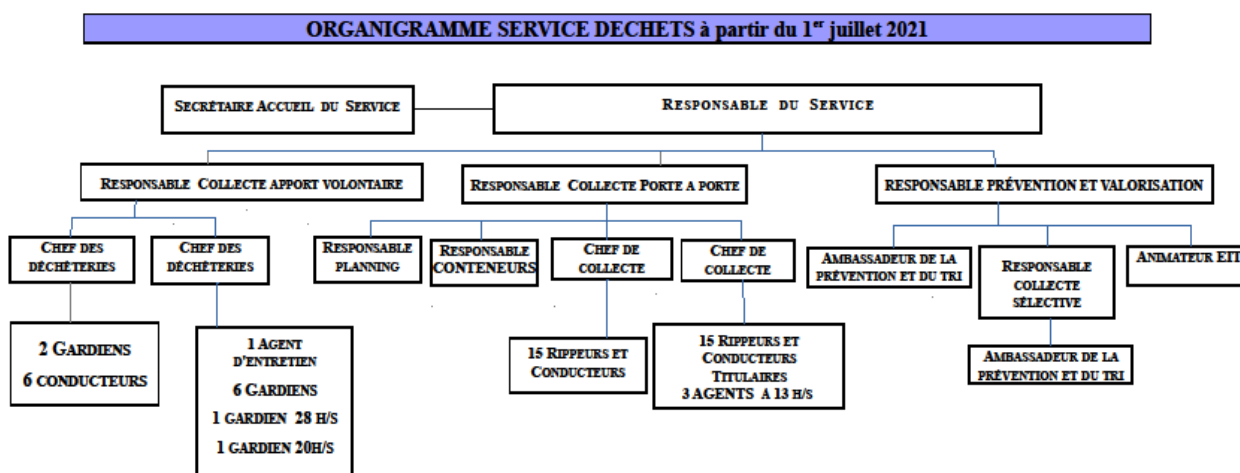
Les services à disposition des usagers sont :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles – Porte-à-Porte (O.M.R. PàP)
- La collecte des Déchets d'Emballages Légers – Porte-à-Porte (D.E.L. PàP)
- La collecte des Cartons des commerçants de Châtellerault en porte-à-porte (C.)
- La collecte à domicile des Déchets Verts (pour les personnes à mobilité réduite) (D.V. PàP)
- La collecte à domicile des Encombrants (pour les personnes à mobilité réduite) (E. PàP)
- Les points d'apport volontaire à Verre (V.)
- Les points d'apport volontaire à Papier (P.)
- Les conteneurs enterrés à Ordures Ménagères Résiduelles – Apport Volontaire (O.M.R. AV)
- Les conteneurs enterrés à Déchets d'Emballages Légers – Apport Volontaire (D.E.L. AV)
- Les points d'apport volontaire à Textiles – Linges – Chaussures (T.L.C.)
- Le réseau des déchèteries (DT)

Une partie du service de collecte et certains transferts sont assurés en régie, et le traitement est confié à des prestataires privés.

En 2021, le service de gestion des déchets est composé de 65 agents.

Son organisation est la suivante :



1.3. LES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) COLLECTÉS EN 2021

Cette catégorie regroupe les déchets des collectes sélectives, les déchets collectés en déchèterie et les ordures ménagères résiduelles, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par les collectivités.

Les tonnages collectés sont répartis ainsi :

Type de collecte	Type de déchets	Quantité
Porte à porte	Ordures ménagères résiduelles	14 954,08
	Déchets d'emballages légers	1 892,60
	Carton	147,54
	Déchets verts (sur rendez-vous)	0,59
	Encombrants (sur rendez-vous)	2,27
Apport volontaire	Ordures ménagères résiduelles	612,08
	Déchets d'emballages légers	129,28
	Verre	2 995,02
	Papier	1 369,46
	Textiles, linges et chaussures	293,88
	Déchèteries	25 893,73
Total		48 290,53

**Grand Châtelleraut :
608 kg/hab/an**

**Vienne :
592 kg/hab/an***

*données 2020 (ADEME)

**Nouvelle Aquitaine :
671 kg/hab/an***

*données 2019 (AREC)

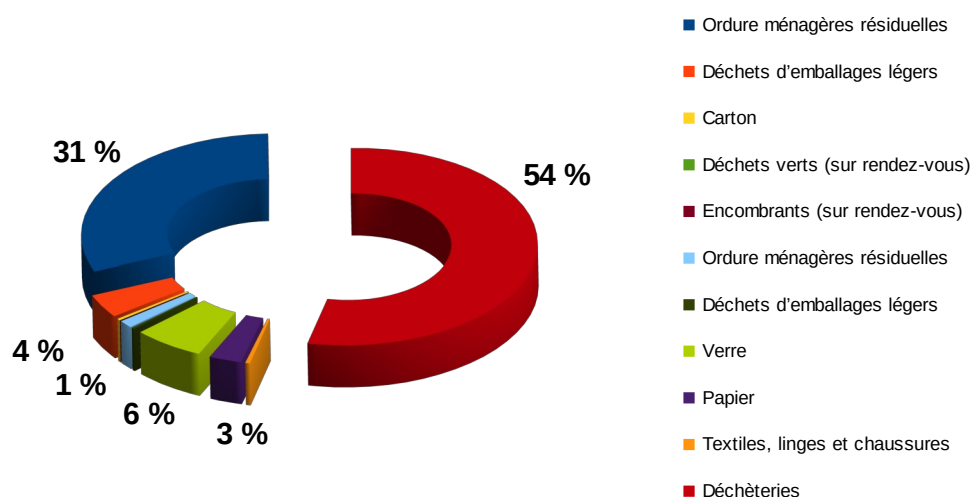
**France :
580 kg/hab/an***

*données 2020 ADEME

La quantité totale de déchets de Grand Châtelleraut est de 48 291 tonnes en 2021 alors qu'en 2020 elle était de 45 198 tonnes, soit une augmentation de 6,8% (+ 3 093 tonnes).

L'augmentation du ratio par habitant de Grand Châtelleraut est de 7,9% (+44,5 kg/hab/an).

Le graphique suivant montre la part en pourcentage que représente chaque type de déchets collectés en 2021 :



II – De la réduction des déchets, à l'économie circulaire

2.1 LE CONTRAT D'OBJECTIFS DÉCHETS ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut a contractualisé avec l'A.D.E.M.E un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) pour une durée de trois ans.

L'économie circulaire est un modèle économique qui cherche à éviter les gaspillages d'eau, d'énergie et de matière en réintégrant ces flux dans le système économique. Il s'agit en pratique d'éviter la production de déchets si possible et en les valorisant au mieux quand ce n'est pas évitable. Ce modèle permet de générer des économies de matières, de développer la coopération entre acteurs économiques, et enfin de permettre des gains financiers.

Le CODEC, dans la continuité directe du Programme Local de Prévention des Déchets, permet d'engager des actions de réduction de déchets à destination des usagers, mais également à destination des acteurs du monde économique (industries, agriculteurs, commerçants, artisans...).

Dans le cadre de cet engagement, l'ADEME demande à la collectivité de mettre en œuvre des actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource parmi les axes suivants :

Axe 1 : L'offre et les acteurs économiques du territoire :

- Soutenir la prévention des déchets et l'efficacité matière des processus industriels
- Développer l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité (Acheter le service d'un produit plutôt que le produit en lui-même)
- Initier des démarches d'écologie industrielle territoriale (mise en relation d'entreprises pour la réduction des flux de matière, d'eau, d'énergie ainsi que leur mutualisation pour une meilleure efficacité)
- Soutenir des démarches d'achats responsables professionnels

Axe 2 : La demande et le comportement des consommateurs

- Promouvoir l'allongement de la durée de vie des produits (réemploi, réparation, réutilisation)
- Mobiliser pour une consommation responsable (achats responsables...)
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Axe 3 : La gestion des déchets

- Améliorer la valorisation des déchets : matière organique, énergie..
- Réduire les tonnages issus du territoire en centre de stockage
- Contribuer à l'organisation de la collecte, du tri, transformation et valorisation des DAE dont BTP

Les objectifs à atteindre pour le 31 décembre de l'année 2021 étaient les suivants :

Impacts quantitatifs :

- Réduction de **7%** des Déchets Ménagers et Assimilés (tous les déchets collectés par la collectivité hors gravats) sur la *base des données de 2015* (soit passer de 526 kg/hab à 489kg/hab) .
- Augmentation de **6%** de la valorisation (soit 55%) matière, organique, énergétique

Impacts économiques :

- **1** démarche engagée d'écologie industrielle territoriale
- **1** démarche d'économie de la fonctionnalité
- **2** entreprises engagées dans une politique d'achats durables
- Bonus : création emplois

La crise sanitaire ayant entraîné une baisse significative des actions mises en œuvre ainsi qu'une production de déchets peu habituelle, la CAGC et l'ADEME ont décidé de prolonger d'un an le **CODEC** pour le conclure en décembre 2021.

zdijfe

Le bilan définitif sera établi au 1^{er} semestre 2022. Mais on peut déjà souligner que la collectivité n'a pas atteint l'ensemble des objectifs de réduction (527kg/hab/an en 2021 pour un objectif de 487 kg/hab/an). L'objectif du taux de valorisation de 55 % a été dépassé.

2.2 PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Qu'est ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ? Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic socio-économique du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). De ce fait, par la délibération du 16 novembre 2020, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut s'est lancée dans son deuxième Programme de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2022-2028 qui a vocation à répondre aux enjeux de réduction des déchets pour les cinq années à venir et de s'inscrire dans une stratégie globale de l'économie circulaire.

En outre, un diagnostic a été présenté en comité de pilotage économie circulaire en septembre 2020. Ensuite, une phase de concertation a eu lieu avec la constitution de 3 groupes de travail animés entre février et mars 2021 et les différents axes thématiques ont été présentés en commission de transition climatique du 30 mars 2021. Afin de rendre ce document plus participatif et attractif, un questionnaire a été diffusé aux habitants durant le mois d'avril à mai 2021 par voie numérique afin de permettre d'enrichir le plan d'action. Une consultation au public s'est déroulée pendant une période d'un mois, soit du 10 mai au 10 juin 2021.

Plusieurs **objectifs quantitatifs** sont notables, notamment :

- Réduire les DMA de 8 % entre 2015 et 2026, soit passer de 532 kg/hab à 481 kg/hab, hors gravats.
- Tendre vers 60 % de foyers pratiquant une solution de tri à la source des biodéchets en 2026
- Assurer la valorisation globale (matière, énergétique et organique) d'au moins 65 % des DMA

Au vu des objectifs qualitatifs à atteindre, plusieurs axes thématiques et sous actions ont été proposés, à savoir :

I. Réduction des déchets organiques

- Axe 1 : compostage
- Axe 2 : jardinage au naturel
- Axe 3 : gaspillage alimentaire

II. Développement de la consommation responsable

- Axe 1 : développement du réemploi
- Axe 2 : développement de la réparation
- Axe 3 : sensibilisation et communication au grand public
- Axe 4 : promotion des bons gestes

III. Production durable des acteurs économiques

Axe 1 : accompagnement à la transition des entreprises industrielles

Axe 2 : accompagnement à la transition des entreprises commerciales, artisanales et du btp

Axe 3 : accompagnement à la transition des activités touristiques

IV. Exemplarité du service public

Axe 1 : Evolution du financement du SPGDD

Axe 2 : développement de l'économie circulaire dans la commande publique

Axe 3 : réduction des déchets d'activités de la collectivité et des communes

Labellisation Économie Circulaire : un premier palier pour la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld

Pourquoi et pour qui ?

Le 1^{er} palier du Label Économie Circulaire permet de reconnaître et valoriser au niveau national l'engagement de la collectivité dans une politique d'économie circulaire à travers :

- Un engagement politique affirmé
- La mise en place de moyens concrets
- L'approfondissement de la connaissance de son territoire et de ses acteurs
- Une volonté d'amélioration continue

Celui-ci s'appuie sur l'engagement du référentiel Économie Circulaire, qui est un outil proposé par l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) et développé avec les collectivités pour aider celles-ci à la construction de leur stratégie d'économie circulaire et à l'élaboration de plan d'action. Depuis le mois de septembre, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld est labellisé niveau 1.

2.2 ACTIONS MISES EN PLACE

2.2.1 Axe 1 : l'offre et les acteurs économiques du territoire :

2.2.1.1 Programme d'Accompagnement Territorial des Entreprises à l'Efficacité Matière (PACTE EM)

La 3ème édition du projet d'accompagnement des entreprises (PACTE) fait suite aux deux premières éditions qui ont eu lieu en 2016 et 2018. Centrées initialement sur la réduction des déchets, ce nouveau programme a pour objectif d'élargir son accompagnement sur la réduction des pertes matières, en proposant un diagnostic transversal achats - process – conditionnement – gestion des déchets.

Ce projet a démarré fin 2019 en collaboration avec la CCI de la Vienne (Chambre de Commerce et d'Industrie) et de l'association Soltena (ex- Pôle des éco-industries). suite à une phase de prospection des entreprises.

Suite à une phase de prospection 6 entreprises se sont engagées :

- ESAT René Jaud
- Facedim
- Sofidel
- Fenwick-Lindle
- Tap Tools
- Carambar & Co

L'objectif de chaque entreprise est de générer des économies financières grâce à la réduction des pertes matières, à hauteur de 1500€ minimum par entreprise.

En 2020, **3 ateliers collectifs** et des **accompagnements individuels** aux entreprises ont eu lieu (diagnostic déchets, diagnostic matière), permettant de proposer un plan d'actions par structure.

Initialement prévue pour une période de 18 mois, le programme a été très perturbé par la situation sanitaire de 2020 et 2021 ainsi que les problèmes d'approvisionnements et de chômages partiels qui en ont résulté.

Ainsi l'ESAT René Jaud ainsi que Tap Tools ont quitté la démarche respectivement fin 2020 et au printemps 2021.

Le départ (puis le remplacement) des personnes référentes au programme chez Sofidel (janvier 2021) et Fenwick (été 2021), sont aussi des difficultés qui ont participé au ralentissement de la démarche en 2021.

Malgré tout, **les accompagnements individuels trimestriels** ont eu lieu comme le prévoyait le programme et **l'atelier collectif de mi-parcours** a été organisé en distanciel depuis les bureaux de la CCI en septembre.

La majorité des différents plans d'actions ont été menée à terme dans les entreprises participantes en cette fin d'année 2021.

La présentation du bilan final a été programmée pour juin 2022.

2.2.1.2 Démarche d'écologie industrielle et territoriale (E.I.T)

En 2020, la collectivité a été lauréate à l'appel à projet EITNA (écologie industrielle et territoriale en Nouvelle-Aquitaine) en niveau 2 soutenu par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le lancement d'une démarche EIT par Grand Châtelleraut s'inscrit dans sa volonté d'accompagner et de soutenir les entreprises vers les objectifs d'économie circulaire tel que :

- Une utilisation modérée et plus efficace de nos ressources.
- la réduction des déchets mis en enfouissement.
- La valorisation des déchets en tant que matières et ressources.

L'appel à projet a permis le recrutement d'un chargé de mission EIT, arrivé en septembre 2020, avec pour objectif la mise en œuvre des premières actions aptes à structurer une démarche EIT à l'image de la démarche Biotop à La Rochelle ou Recto-Verso à Bressuire par exemple.

Première actions structurantes dans un contexte peu propice

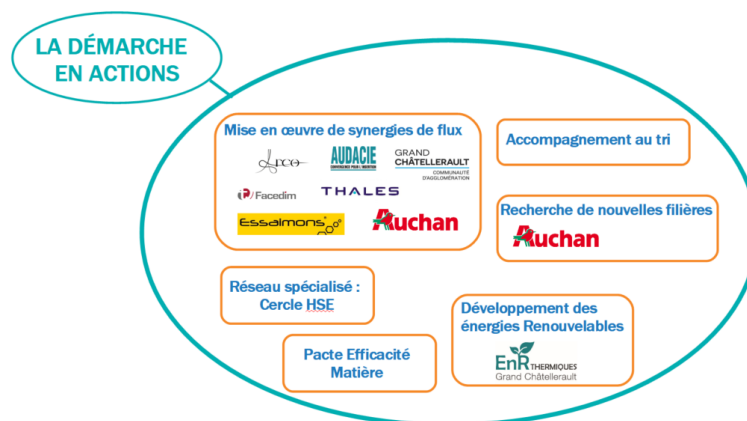
A l'instar de 2020, l'année 2021 a été marquée par un contexte marqué par la pandémie de COVID.

Si la situation était moins gelée (confinement partiel) que l'année précédente, elle a notablement complexifié le développement de la démarche EIT par ses conséquences toujours présentes pour les entreprises tel que chômage partiel, difficulté d'approvisionnement et baisse du chiffre d'affaire. Ce contexte de replis sur soi des organisations a ralenti la mise en œuvre d'actions collectives et l'impossibilité de visiter les entreprises a considérablement limité l'émergence synergies potentielles.

Néanmoins, plus de cinquante structures (entreprises et associations) ont pu être démarchées en présentielle ou en entretien téléphonique ou visioconférence.

Plusieurs actions structurantes ont pu être mise en œuvre :

- Synergies de flux
- Recherche de nouvelles filières de recyclage
- Création du collectif « Cercle HSE »
- Accompagnement au Tri
- Accompagnement de groupe d'entreprises au sein de démarches environnementales



Quelques actions en détail, signes d'une première année positive

Synergies de flux :

Récupération de caisses de bois chez Thalès (bois jeté) pour une réutilisation dans l'entreprise Essaimons. La synergie a aussi permis la reprise de mobilier jeté (bureaux, chaises...).

Réduction déchets en 2021 : 700 kg de bois jeté et de mobilier

Deux synergies pour la réutilisation de palettes ont été mise ne place entre les entreprises ARCO et FENWICK et les associations Audacie, pour une réutilisation, et TOPE 5 (Territoire Zéro Chômeur longue durée), pour la création de mobilier.

Réduction déchets en 2021 :env 1 ,5 T de bois.

Recherche de filière de recyclage :

Recherche et mise en œuvre d'une filière de recyclage des caisses marée en polystyrène de AUCHAN dans l'objectif d'une réduction des DIB.

Recherche d'une filière locale et rencontre de l'entreprise Poitou Polystyrène.

La mise en relation des acteurs et la résolution des aspects techniques à été effectuée. La contractualisation est en cours.

Le Cercle HSE

Afin de dynamiser la démarche EIT dans une période rendue complexe par la pandémie, il était important de mettre en œuvre une action collective fédératrice avec ce Cercle qui regroupe les entreprises les plus importantes du bassin.

Parmi les objectifs du Cercle ont peu noter :

- enrichir les relation interentreprises
- mutualiser les compétences et les pratiques
- faire émerger et mettre en œuvre tous types de synergies afin d'amener de nouvelles entreprises dans la démarche EIT .



Une première réunion de constitution du Cercle a eu lieu le 16 avril 21 avec une intervention de M. Neveu, directeur de la société Plaxtil (recyclage des masques chirurgicaux).

Une deuxième réunion a été organisée le 16 Septembre au sein de l'entreprise ARCO (fabrication d'articles de maroquinerie) . Le programme de la matinée était chargé avec visite de l'entreprise, présentation de la démarche de développement des énergies renouvelables portée par Grand Châtellerauld et retour sur la démarche EIT et des synergies en cours.

2.2.2 Axe 2 : La demande et les comportements des consommateurs

2.2.2.1 La mise en place de la plateforme en ligne par-ici-la-recup



Le site par-ici-la-recup.fr est une plateforme de don d'objets et matériaux en bon état, mais destinés à l'origine à la déchèterie. L'objectif de cette plateforme est d'inciter les habitants du territoire à échanger des objets plutôt qu'à les jeter, et ainsi favoriser le réemploi en déchèterie.

De mai à décembre, **140 objets** ont été donnés grâce à cette plateforme et ont pu ainsi bénéficier d'une nouvelle vie.

2.2.2.2 La Semaine Européenne de la Réduction des déchets : un événement de sensibilisation à l'économie circulaire à destination des citoyens

Du 20 au 27 novembre 2021, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets a eu lieu sur le territoire de Grand Châtellerauld.

Axée sur la politique globale d'économie circulaire, elle a permis une mise en valeur d'actions de réduction des déchets à destination des usagers.

Ainsi, on eu lieu notamment :

- **Un événement à la salle des fêtes de Naintré sur le week-end du 20-21 novembre avec :**

- ✓ **Une gratiféria :**

Des objets étaient collectés dans les zones de don en déchèterie pendant trois semaines avant d'être proposés lors du premier week-end de la SERD. L'objectif était de sensibiliser l'utilisateur au réemploi grâce à une vision grandeur nature de la quantité d'objets pouvant être réemployés.

- 414 personnes se sont déplacées à Naintré pour venir à la gratiféria (dont 213 le samedi)
- 2,8 tonnes d'objets détournés du circuit des déchèteries et seulement 600kg rapportés
- 2 associations sont venues récupérer des objets restants (Le Secours Populaire et Laisse Parler ton Cœur)
- ✓ L'Association TOPE 5 a exposé des prototypes de réalisations à partir de matériaux recyclés et a effectué une opération testing de confitures et sirops à base de plantes sauvages.

- **Atelier soirée d'échanges couches réutilisables :**

Le mardi le 23 novembre a eu lieu une soirée de partages et d'échanges d'informations avec Karine Baron, assistante maternelle fondatrice de Ma Valise Écolo sur les couches alternative réutilisable, à la salle Camille Pagé de 18h à 20h30.

3 abonnements gratuits d'un mois de location de couches lavables financés par le service Gestion des déchets de Grand Châtellerauld ont été enregistré lors de cette soirée.

- **Exposition, animation, goûter sur la réduction des déchets :**

Les enfants du centre de loisirs ont exposé leurs "créations-récup' " dans le jardin du Pontreau à Lencloître le mardi 23 novembre

- **Atelier**

Démonstration de vannerie avec le service des espaces verts de la commune.

- **Animation compost**

Découverte des petites bêtes du compost autour du composteur collectif et pédagogique du Chantier d'Insertion de Lencloître avec l'association Espri'kolibri !

- **Gouter anti-gaspi**

Les enfants du centre de loisirs ont proposer un goûter cuisiné à partir du pain gaspillé à la cantine !

- **Ateliers anti gaspillage alimentaire**

Le CPIE a été présent dans 5 classes pour informer et sensibiliser au gaspillage alimentaire tout en proposant des solutions anti-gasti.

- **Visite des Serres municipales**

Jardinage zéro déchet vert et récupération de matériaux pour les structures décoratives, initiation aux serres municipales de Châtellerauld.

- **Visite du Centre de Tri**

8 visiteurs ont pu découvrir la face cachée du recyclage des déchets.



2.2.2.3 La participation à Vélo Swing et Petits Pois

Une nouvelle édition de l'événement « Vélo Swing et Petits Pois » le 26 septembre 2021 a été l'occasion de créer un village de l'économie circulaire réunissant plusieurs structures associatives locales. Le stand du service Gestion des déchets a proposé une animation fabrication de tawashi, une sensibilisation au tri et à la réduction des déchets ainsi que la découverte du lombricompostage.



2.2.2.4 Le Stop-pub

Le stop-pub à l'effigie de la campagne de communication de la prévention sont disponibles pour les habitants qui le souhaitent. En 2021, plus de 500 Stop pub ont été distribués sur Grand Châtellerauld à travers les différentes manifestations et animations.



2.2.2.5 Prêt de gobelets et des totems de tri



Le service gestion des déchets prête gracieusement des gobelets réutilisables (associations, particuliers...). Seule la perte est facturée. En 2021, 2350 gobelets ont été empruntés.

Le service possède également des totems de tri pour sensibiliser les usagers au tri des déchets et prévention, lors des manifestations organisées sur son territoire. En 2021, l'équivalent de 52 totems ont été empruntés.

2.2.2.6 Le compostage individuel

Déterminée à agir sur la prévention de la production de déchets, Grand Châtellerauld continue de promouvoir la pratique de ce phénomène naturel de transformation de la matière organique en amendement sur l'ensemble de son territoire en 2021.

La collectivité vend à tarif préférentiel des composteurs en bois (20 €) et en plastique (15 €) d'un volume de 400 litres. Un bio-seau pour le stockage des déchets de cuisine est offert aux usagers qui s'équipent d'un composteur ou qui conservent leurs pratiques (en bac ou en tas). À chaque remise de matériel, un guide pratique est fourni.

En 2021, c'est 466 composteurs individuels, dont 316 bois et 150 plastiques, qui ont été distribués. Ainsi, depuis 2006, le service gestion des déchets a dépassé les 6 300 composteurs (6 310).

2.2.2.7 Le compostage collectif

En 2021, le service gestion des déchets a été sollicité par 6 établissements pour l'installation d'un composteur collectif sur leur site.

Il s'agissait :

- de l'école élémentaire de Saint-Sauveur
- de l'école maternelle Anne Frank à Naintré
- des multi-accueils Capucine et Les Loupiots à Châtellerauld
- de l'école Saint Joseph à Naintré
- de la Maisonnée Beauchêne à Châtellerauld

Installation d'un composteur au sein de l'école élémentaire de Saint-Sauveur



Dans le cadre du Projet pédagogique 2021-2022, nous avons installé 6 composteurs de plus dans le dernier trimestre 2021, au sein des écoles du Grand Châtellerauld participantes.

Nous avons également prêté en 2021 trois lombricomposteurs pour l'école Léo Lagrange de Châtellerauld, l'école maternelle d'Ingrandes et l'école maternelle Saint Gabriel de Châtellerauld.



2.2.2.8 Broyage des végétaux

En 2021, **13 demi-journées** de broyage sur les déchèteries ont été organisées. C'est 58 usagers qui ont produit en moyenne 1 m³ de broyat soit environ 16 tonnes de déchets verts évités grâce à cette opération.

2.3- COMMUNICATION

Presse / Web :	
• 1 intervention pour la SERD sur France Bleu Poitou • 1 article pour la SERD dans Nouvelle République	
Site internet de l'économie circulaire :	
	
• Les bons gestes permettant de réduire ses déchets	• Un agenda (vente composteurs, événements...)
• Une carte interactive pour situer les bornes TLC	• Des explications sur le CODEC, une présentation du territoire
• Une partie dédiée à la réservation des composteurs	• Une actualité sur les projets en cours
• Les bons gestes des professionnels	• Une page sur la démarche EIT

Site Web : <http://www.par-ici-les-bons-gestes.fr/>

2.4- ÉTUDE RÉDUCTION ET VALORISATION DES BIODÉCHETS ET DU BOIS

La loi relative à l'anti-gaspillage et à l'Économie Circulaire du 10 février 2020 oblige le tri à la source pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets à compter du 31 décembre 2023 y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements publics et privés.

Les biodéchets et le bois jeté ont été identifiés comme un gisement à prioriser pour mener des actions de réduction et de valorisation. La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld a confié au bureau d'études INDDIGO une étude ayant les objectifs suivants :

- établir l'état des lieux de la gestion des biodéchets et identifier les zones blanches en terme de compostage de proximité ;
- identifier les leviers pour étendre encore la gestion de proximité aux ménages, voire aux producteurs non ménagers;
- décrire les scénarios qui permettront à Grand Châtellerauld de donner plus d'ampleur et de résultats à sa politique concernant à la fois les déchets verts et les déchets alimentaires.

L'analyse de la situation actuelle a été présentée le 8 juin 2020. A l'issue de cette réunion les élus ont décidé que les scénarios suivants soient développés concernant les biodéchets :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Gestion de proximité	Tous les habitants et les PNM	Zones non desservies par la collecte	Zones non desservies par la collecte
Apport volontaire		Zones urbaines denses et grands collectifs	
Porte à porte		Gros PNM	Zones urbaines denses, et grands collectifs, gros PNM

Ceux ci ont été présentés le 8 octobre 2020 puis en réunion de direction. La suite à donner à ce projet sera décidée suite à une présentation dans les instances de l'agglomération.

Le Grand Châtelleraut a retenue au printemps 2021 le scénario suivant :

- *Compostage individuel comme le scénario 1 ;*
- *Compostage collectif pour les centre-bourg, centre-villes hors Châtelleraut et zones d'habitat vertical ;*
- *Collecte de biodéchets en porte-à-porte pour le centre urbain dense de Châtelleraut et les gros producteurs de biodéchets collectés par le service public de gestion des déchets.*

Au mois de décembre 2021, la communauté d'agglomération a répondu à l'appel à projet TRIBIO pour obtenir le soutien pour le déploiement du compostage de proximité et pour un chargé de mission dit « maître composteur » pour une durée au minimum de 3 ans.

2.5- ÉTUDE TARIFICATION INCITATIVE

La tarification incitative permet l'application du principe de pollueur payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, alors incité financièrement à des comportements vertueux.

Une tarification incitative pour le financement du service public de prévention et de gestion des déchets est un redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou une taxe d'enlèvement des ordures ménagères comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produits. La tarification incitative permet de maîtriser voire de baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale.

Les collectivités doivent mener des réflexions afin de mettre en œuvre un système de facturation du service aux usagers incitatif afin d'atteindre les objectifs nationaux de réduction et à la valorisation des déchets. Cette obligation a été reprise dans le CODEC. Cette réflexion doit être menée avant le 31 décembre 2020 (demande de prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 compte tenu de la crise sanitaire).

Le 8 novembre 2020, l'ADEME a organisé une réunion de sensibilisation des élus des collectivités avec le témoignage de deux collectivités ayant mis en place un système de tarification incitative :

- La Communauté d'Agglomération du Bocage Bréssuirais (TOMI)

- La Communauté d'Agglomération de la Roche-sur-Yon (ROMI).

L'étude pour la mise en œuvre de la Tarification Incitative a été lancée en 2021. Elle intègre une étude de mise à plat de la Redevance Spéciale et une optimisation du service de la collecte en porte à porte et des points d'apports volontaires. C'est le bureau d'études ESPELLIA qui a été retenue.

La réunion de lancement a eu lieu le 07 octobre 2021. ESPELLIA rendra son diagnostic, ses propositions de leviers d'optimisation et de financement de service au 1^{er} trimestre 2022.

III - La sensibilisation aux déchets

3.1. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU COURS DE L'ANNÉE

3.1.1. Les actions de sensibilisation en milieu scolaire

En septembre 2020, malgré le contexte sanitaire incertain, 6 classes de CE2-CM1-CM2 ont répondu au projet pédagogique 2020/2021 intitulé « Par ici la récup' ! Ne jetez plus, donnez, partagez... », projet en partenariat avec le CPIE Seuil du Poitou. 133 enfants ont été sensibilisés à la thématique de la fourmi qui donne et partage au lieu de jeter. L'objectif de ce projet était de faire découvrir aux élèves le principe de l'économie circulaire, en axant sur le don et le partage d'objets.

Photos de la séance 2 à l'école d'Archigny :



Réalisation de recettes « maison » de produits d'entretien et cosmétiques adaptés aux enfants.

Photo de la séance 4 avec l'école de Bonneuil-Matours :



Visite de la déchèterie avec les élèves pour voir les différents objets que l'on peut venir y déposer mais surtout ce qu'ils deviennent après ! Et en profiter pour comprendre l'intérêt de ces structures.



Le projet pédagogique 2021-2022 a été lancé en septembre auprès de 10 classes du CE2 au CM2 de Grand Châtellerault. Cette année le projet pédagogique est intitulé « La Fourmi composte et cuisine au naturel... », projet toujours en partenariat avec le CPIE Seuil du Poitou. L'objectif de ce projet est de faire prendre conscience aux élèves des quantités de déchets produites, de leurs impacts sur l'environnement et apprendre à le diminuer à la source.

8 classes ont pu bénéficier de leurs 2 premières séances sur le dernier trimestre 2021 et les 2 autres classes n'ont pu avoir que leur première séance à cause de reports liés à la Covid-19.

Photo de la séance 2 à l'école d'Archigny et d'Availlies-en-Châtellerault :

Intervention sur la découverte du compostage



Des animations ponctuelles ont également été réalisées à la demande des établissements et structures. Elles ont porté sur le tri et la prévention des déchets et ont permis la visite d'installations.

Au total les animations scolaires ont concernées 1196 personnes dont 1121 enfants (en dehors du projet pédagogique).

3.1.2. Les actions de sensibilisation diverses

En 2021, plusieurs actions de sensibilisation ponctuelles « grand public » autour de la thématique du tri et de l'économie circulaire ont été réalisées ainsi que des formations auprès du personnel de différentes structures.

Au total, 1191 personnes (tout public confondu : adultes et enfants) ont été sensibilisés lors de cette année.

En 2020 du fait du confinement lié à la Covid-19, nous n'avons pu sensibiliser que 443 personnes sur les animations « grand public ».

3.2. L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

L'extension des consignes de tri est en place sur tout le territoire Grand Châtellerault depuis janvier 2019, la mise en place de cette extension des consignes de tri des emballages ménagers

permet entre autre :

- de faciliter le geste de tri des usagers
- d'harmoniser les consignes de tri avec les territoires voisins
- de diminuer la quantité d'ordures ménagères (sacs noirs) collectées
- de maîtriser les coûts
- de valoriser et recycler plus de matière

Le recyclage permet de donner une « deuxième vie » aux déchets. C'est à dire qu'ils redeviennent de la matière première nécessaire à l'élaboration d'un produit. La valorisation énergétique des refus permet la création d'énergie électrique et de chaleur

3.3. LES OUTILS DE COMMUNICATION

En 2021, différents outils de communication ont été réalisés, notamment :

- La plaquette pour les jours et reports de collecte permettant aux usagers de connaître leur jours de collecte et aussi le jour de report pour les jours fériés ;
- Deux lettres du tri a été réalisées pour sensibiliser les usagers aux consignes de tri et expliquer le devenir de leurs déchets ;
- Deux bennes ont été floquées au message des consignes de tri et de la récupération, ainsi que les véhicules des chefs d'équipes déchèteries ;
- des pots de crayons de couleurs avec taille crayon ainsi que des boîtes à pique-nique réutilisables et sacs en toiles réutilisables ont été distribués pendant les animations ;

Les deux lettres du tri publiées en 2021



Visuels des 2 BOMS floquées



Visuels du véhicule des chefs d'équipe déchèteries et PAV



IV - La Redevance Spéciale

Les élus de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais ont décidé, le 23 janvier 2012, d'instaurer la Redevance Spéciale (R.S.) sur leur territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, elle a visé les entreprises, les associations, les commerçants, et autres producteurs non ménagers produisant plus de 3000 litres de déchets par semaine.

En 2021, 21 entreprises étaient soumises à la Redevance Spéciale (R.S) (production de déchets >3000 litres). Le volume des déchets relevant de la facturation de la R.S était de 6 566 560 litres pour un montant de 138 182,72 €.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la redevance spéciale depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'entreprises	24	22	21	21
Vol de déchets concernés (l)	6 734 000	6 695 520	6 809 920	6 566 560
Vol moyen par entreprise (l/an)	280 583	304 342	324 282	312 693
Montants de la RS facturée	165 017,94 €	165 017,94 €	177 895,09 €	138 182,72 €

V - Le Quai de Transit des déchets de Nonnes

5.1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Un quai de transfert sert à regrouper les déchets avant qu'ils soient transportés pour être traités. Implanté en position centrale par rapport au gisement des déchets, il permet de réduire les distances parcourues sur les circuits de collecte.



Le quai de transit de Nonnes a été mis en service le 1^{er} janvier 2012.

L'acheminement vers les centres de traitement et de valorisation des déchets est effectué grâce à des véhicules à fond mouvant de 90 m³. Cela présente l'avantage de réduire les coûts de transport et les impacts sur l'environnement en limitant le nombre de voyages vers les sites de traitement.

Les sacs noirs (Ordures Ménagères Résiduelles) et les sacs jaunes (Déchets d'Emballages Légers) sont apportés en haut du quai et tombent dans les remorques à fond mouvant en bas de quai.

Les déchets sont ensuite évacués vers les filières de traitement par un transporteur. Les filières en question sont le centre de stockage de Sommières du Clain et de Sonzay (SITA) depuis le 1^{er} avril 2013 pour les O.M.R., et le centre de tri de Saint Eloi (SITA) pour les D.E.L. depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le verre est vidé sur une plate-forme et rechargé une à deux fois par semaine dans les véhicules du transporteur de Verallia afin d'être acheminé à Cognac.

Le quai de transfert a également été conçu pour accueillir les déchets verts. Ceux-ci ont été, depuis le 1^{er} janvier 2013, broyés sur le quai de transfert puis transportés vers la station de valorisation biologique de SEDE Environnement à Ingrandes. Afin de réduire les transports de déchets, des plateformes ont été aménagées sur les déchèteries en 2014 et en 2020 (suite à l'extension du territoire) afin que le broyage des déchets verts soit réalisé sur les déchèteries (hors déchèterie de Nonnes).

5.2. TONNAGES REÇUS EN 2021

Le quai de transit a permis de transférer les tonnages suivants :

	Années	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Tonnages totaux
Ordures ménagères	2020	1349,48	1140,44	1265,96	1275,56	1141,22	1328,42	1350,84	1307,3	1292,36	1314,4	1252,62	1400,7	15 419,30
	2021	1276,22	1218,3	1319,72	1258,88	1183,58	1351,04	1367,08	1324,34	1338,46	1280,66	1301,88	1346,06	15 566,22
Déchets d'emballages légers	2020	183,28	158,98	180,66	170,82	162,46	184,42	150,42	165,26	155,96	155,74	156,38	184,88	2 009,26
	2021	158	151,58	174,78	191,2	156,8	184,94	173,3	162,2	161,1	149,8	165,68	192,8	2 022,18
Verre CAGC	2020	174,06	142,14	140,54	113,78	173,36	199,48	283,68	311,58	243,58	224,64	195,84	228,02	2 430,70
	2021	248,8	224,5	243,42	263,76	258,02	247,36	291,42	284,92	272,94	224,58	238,6	207,02	3 005,34
Déchets verts Quai de transfert	2020	264,32	110,51	145,44	182,56	123,44	228,27	126,61	274,34	124	370,85	149,15	374,02	2 473,51
	2021	23,45	118,85	315,41	61,44	307,49	354,22	61,71	302,17	329,68	299,17	114,76	406,51	2 694,87

Ces tonnages comprennent les déchets issus de la collecte en apport volontaire (conteneurs enterrés) sur l'ensemble du territoire géré par le service déchets.

Les déchets verts correspondent :

- à ceux collectés de la déchèterie de Nonnes = 2 513,01 tonnes
- à l'entretien des espaces verts de la Ville de Châtellerauld = 140,82 tonnes
- à l'entretien des espaces verts de la commune d'Availles-en-Châtellerauld = 4,23 tonnes
- à l'entretien des espaces verts du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) de la ville de Châtellerauld = 36,81 tonnes

5.3. LA GESTION DES NUISANCES OLFACTIVES

5.3.1. Décisions prises par Grand Châtellerauld

Suite à l'étude odométrique réalisée le 15 novembre 2013 concernant les nuisances olfactives occasionnées par la fermentation des déchets verts sur la plate-forme de stockage, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld a pris les mesures suivantes :

- Réduction des quantités de déchets verts stockés sur la plate-forme à déchets verts du quai de transfert avec la création de plate-formes sur l'ensemble des déchèteries de Grand Châtellerauld.
- Augmentation des fréquences de broyage et de l'évacuation du broyat et des tontes
- Traitement des odeurs avec un système de diffusion à vapeur sèche (investissement pour un montant de 26 340 € TTC)

5.3.2. Les mesures prises depuis 2017 pour maîtriser les nuisances olfactives :

Les mesures prises par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld pour réduire les nuisances olfactives et pour régler le système de traitement des odeurs en fonction du ressenti des riverains sont basées sur les deux grands principes suivants :

- Réduire les nuisances olfactives en maîtrisant la gestion du stock des déchets verts sur le site du

quai de transfert.

- Régler le système de traitement des odeurs en fonction du ressenti des riverains

La gestion du stock des déchets verts sur le site du quai de transfert

Les fréquences de broyage et d'évacuation du broyat et des tontes sont réalisées tous les quinze jours au lieu d'une fois par mois. La meilleure anticipation des chargements de ces déchets a un impact sur les nuisances olfactives ressenties par les habitants proches du quai de transfert.

Le réglage du diffuseur du traitement des odeurs

Le réglage du diffuseur du traitement d'odeurs est adapté en fonction du temps et des saisons.

- Du 1^{er} juin au 15 octobre pour éviter aux usagers les nuisances du week-end le débit du diffuseur est augmenté le vendredi soir.

- Quand la température est supérieure à 10°C par temps sec et chaud, lors des opérations de broyage des déchets verts et de chargement du broyat, la diffusion du neutralisant d'odeurs est augmenté à 15%.

En 2021 aucune plainte des usagers n'a été enregistrée. Les mesures prises par le service gestion des déchets ont permis de maîtriser à 100 % les nuisances olfactives.

5.4 MESURES SANITAIRES PRISES LIÉES À LA COVID 19 SUR LE QUAI DE TRANSFERT

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a maintenu son activité sur le quai de transfert pour permettre la continuité du service de la collecte des ordures ménagères. Le lieu de pause a été réorganisé pour respecter le protocole national afin d'assurer la santé et la sécurité des salariés face à l'épidémie de covid 19.

- Nettoyage et désinfection des surfaces avec un produit virucide bactéricide dans la salle du restaurant.
- Distanciation entre les personnes pour la prise de repas
- Prise des repas sur des tables individuelle
- Port du masque pour le personnel de service
- Repas servi individuellement aux agents de la collecte des déchets

VI - La collecte en porte à porte

6.1. L'ORGANISATION

Les usagers sont collectés une fois par semaine pour les O.M.R. et les emballages recyclables à l'aide de Bennes à Ordures Ménagères (B.O.M.) bi-compartmentées.

Cependant, le centre-ville de Châtellerault est collecté à l'aide d'une B.O.M. mono-compartmentée. De part le milieu très urbanisé, la fréquence de ramassage est de trois fois par semaine pour les O.M.R. et une fois par semaine (le jeudi) pour les emballages recyclables.



Les points de regroupements en conteneurs enterrés O.M.R. et D.E.L. situés rue d'Avaucourt et du Boulevard Blossac ont été supprimés le 22 novembre 2021. Le mode de collecte des déchets en porte à porte a été mis en place pour l'ensemble des usagers concernés par leur suppression.

Jusqu'au 5 juillet 2021, une partie du secteur de Grand Châtellerault Nord était collecté en prestation pour 5 circuits de collecte. Dans un souci d'optimisation et d'harmonisation, le service a fait une refonte des circuits plus cohérente. Aussi, depuis une nouvelle organisation des collectes s'est mise en place totalement en régie.

6.1.1 la collecte sur Grand Châtellerault jusqu' au 5 juillet 2021

6.1.1.1 Secteurs Grand Châtellerault Sud et Ouest

Elle comprend 40 sorties camions :

- Châtellerault : 13 sorties camions et 2 pour les cartons
- Gros producteurs : 5 sorties camions
- Autres communes : 20 sorties camions (dont 3 pour la commune de Naintré)

La fréquence de collecte des gros producteurs (producteurs non ménagers, de plus de 2m³/semaine et zones d'habitat collectif) a été maintenue.

La collecte des cartons des commerçants est réalisée deux fois par semaine : le mercredi matin et le vendredi soir (centre-ville seulement).

Les différentes sorties camions sont exposées dans le tableau ci-dessous :

Jour	Ville	Type de déchets	Nombre de sorties
Lundi	Châtellerault (Zone 5)	O.M.R. + Emballages	7
	Châtellerault (Zone 6)		
	Châtellerault (Zone 7)		
	Naintré (Zone 1)		
	Naintré (Zone 2)		
	Naintré (Zone 3)		
	Doussay - Savigny sous Faye – Orches		
Mardi	Cenon-sur-Vienne	O.M.R. + Emballages	8
	Châtellerault (Zone 9)		
	Availles-en-Châtellerault		
	Lencloître		
	Lencloître- Ouzilly	O.M.R.	
	Gros producteur n°1		
	Gros producteur n°2		
Châtellerault (Zone 3)			
Mercredi	Vouneuil-sur-Vienne	O.M.R. + Emballages	7
	Archigny		
	Bonneuil-Matours		
	Monthoiron		
	Bellefonds		
	Scorbé Clairvaux		
	Châtellerault	Cartons	
Jeudi	Châtellerault (Zone 8)	O.M.R. + Emballages	8
	Châtellerault (Zone 4)		
	Sénillé		
	Saint-Sauveur		
	Saint Genest – Ouzilly	O.M.R.	
	Gros producteur n°3		
	Châtellerault (Zone 3)		
	Châtellerault (Zone 3)	Emballages	
Vendredi	Châtellerault (Zone 1)	O.M.R. + Emballages	8
	Châtellerault (Zone 2)		
	Châtellerault (Zone 10)		
	Thuré		
	Colombiers		
	Sossay – Cernay		
	Gros producteur n°4	O.M.R.	
	Châtellerault	Cartons	
Samedi	Châtellerault (Zone 3)	O.M.R.	2
	Gros Producteur n°5		
TOTAL Sorties			40

6.1.1.2 Secteur Grand Châtellerault Nord

Elle comprend 9 circuits réalisés Depuis le 1^{er} juillet 2020, 5 circuits sont effectués en prestation et 4 circuits en régie.

La répartition des collectes est la suivante

5 circuits de collecte sont effectués en prestation :

Jour	Ville	Type de déchets	Nombre de sorties
lundi	Dangé-Saint-Romain	O.M.R. + Emballages	1
mardi	Buxeuil	O.M.R. + Emballages	1
	Port-de-Piles		
	Saint-Rémy-sur-Creuse		
mercredi	Leugny	O.M.R. + Emballages	1
	Oyré		
jeudi	Les-Ormes	O.M.R. + Emballages	1
	Vaux-sur-Vienne		
vendredi	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	O.M.R. + Emballages	1
TOTAL Sorties			5

4 circuits de collecte sont effectués en régie :

Une convention est passée avec le Smictom du Chinonais pour le lieu dit « le Groin » commune de Port-de-Piles.

6.1.2 la collecte sur Grand Châtellerauld à partir du 5 juillet 2021

L'ensemble du territoire a été harmonisé et le ramassage s'effectue en régie dans sa totalité:

Elle comprend 48 sorties de camions par semaine :

- Châtellerauld : 13 sorties camions et 2 pour les cartons
- Gros producteurs : 5 sorties camions
- Autres communes : 28 sorties camions (dont 3 pour la commune de Naintré)

Jour	Communes	Type De déchets	Nombre de sorties de véhicules
Lundi	Châtellerauld (Zone 5) Châtellerauld (Zone 6) Châtellerauld (Zone 7) Naintré (Zone 1) Naintré (Zone 2) Naintré (Zone 3) Savigny-sous Faye-Doussay-Cernay Les Ormes Dangé St Romain	OMR + Emballages	9
Mardi	Cenon sur Vienne Châtellerauld (Zone 9) Availles en Châtellerauld Lencloitre Ouzilly Buxeuil-Saint Rémy-Leugny Ingrandes Châtellerauld (Zone 3) Gros producteurs n°1 Gros producteurs n°2	OMR + Emballages	10
		OMR	
Mercredi	Vouneuil sur Vienne Archigny Bonneuil Matours Monthoiron Bellefonds Scorbé Clairvaux Sérigny-St Christophe-Mondion -Leigné sur Usseau Châtellerauld	OMR + Emballages	8
		Cartons	
Jeudi	Châtellerauld (Zone 8) Châtellerauld (Zone 9) Senillé Saint Sauveur St Genest d'Ambière Vellèches Vaux sur Vienne--Antran-Oyré-Leugny Gros producteur n°3 Châtellerauld (Zone 3) Châtellerauld (Zone 3)	OMR + Emballages	9
		OMR	
		Emballages	
Vendredi	Châtellerauld (Zone 1) Châtellerauld (Zone 2) Châtellerauld (Zone 10) Thuré Colombiers Orches-Sossay St Gervais les 3 clochers Vellèches Vaux sur Vienne- Usseau-Antran Gros producteur n°4 Châtellerauld	OMR + Emballages	10
		OMR	
		Cartons	
Samedi	Châtellerauld (Zone 3) Gros producteur n°5	OMR	2
Total sorties			48

Jours de ramassage des déchets ménagers sur Grand-Châtelleraut à partir du 5 juillet 2021

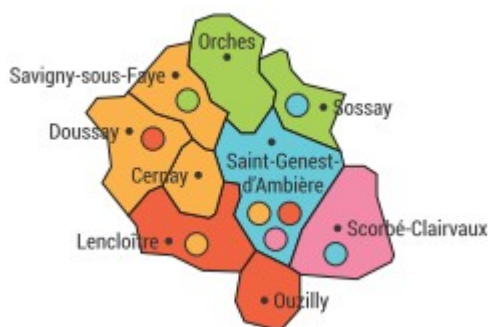
Zone de Grand Châtelleraut Sud



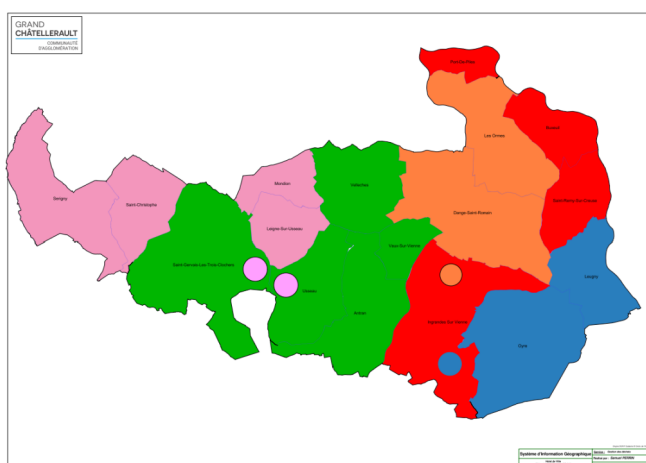
Zone de Châtelleraut



Zone de Grand Châtelleraut Ouest



Zone de Grand Châtelleraut Nord



6.2. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

6.2.1. Les moyens humains

La collecte en porte à porte a été assurée en 2021 par 10 équipes d'agents de collecte du 1er janvier 2021 au 05 juillet 2021 :

- 8 équipes sont composées de trois agents à plein temps
- 1 équipe est composée de trois agents à temps partiel (19h/semaine)
- 1 équipe est composée de trois agents à temps partiel (32h/semaine)

À partir du 05 juillet, le ramassage en porte à porte est assuré 11 équipes de trois agents :

- 10 équipes sont composées de trois agents à plein temps
- 1 équipe est composée de trois agents à temps partiel (11h/semaine)

Les équipes commencent leur journée de travail à 4h45 du matin ou à 19h15 le vendredi soir (collecte du carton).

Ci dessous : nombre d'heures effectuées à la collecte en porte à porte en 2021

	Heures de travail payées		Heures de récupération		Heures de congés		Heures de formation		Heures d'arrêt maladie		Absences diverses		Heures syndicales		Total heures payées	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Titulaires	30210:16	31533:55	463:42	154:10	4594:36	4412:00	294:30	158:00	1980:30	2014:50	232:18	362:00	16:00	8:00	37791:52	38642:55
Vacataires	12094:23	7286:07	88:00	0:00	763:00	304:00			16:00	120:00	0:00	24:00			12961:23	7734:07
Vacataires « Action Emploi »	10883:00	14370:32													10883:00	14370:32
Total	53187:39	53190:34	551:42	154:10	5357:36	4716:00	294:30	158:00	1996:30	2134:50	232:18	386:00	16:00	8:00	61636:15	60747:34

Le nombre d'heures travaillées en 2021 est équivalent à l'année 2020. Cela montre la réussite de la nouvelle organisation qui a été mise en place. L'ensemble du territoire est assurée en régie dans sa totalité sans augmentation du nombre d'heures de travail grâce à l'optimisation des tournées et de l'organisation mise en place.

Observations :

- Augmentation des heures d'arrêts maladie (+138h soit +6,9%)
- Augmentation des heures d'absences (+153h soit +66%)
- Diminution des heures de récupération (-397h soit -72%)
- Diminution des heures vacataires (-1 740h soit -7%)

L'augmentation des absences et des arrêts maladies s'explique par un contexte sanitaire qui est resté difficile en 2019

6.2.2. La pré-collecte : sacs et bacs

6.2.2.1. Les sacs

La collecte des déchets ménagers est organisée en sacs sur l'ensemble du territoire. Le service de « Gestion des déchets » gère les achats et la livraison des sacs jaunes dans les communes. La distribution aux usagers relève directement des communes.

En 2021, la quantité commandée a pris en compte les demandes et les stocks des communes d'où une diminution de 36 %. Cela s'explique par la pandémie de l'année 2020, les mesures de confinements ont empêché la bonne distribution des sacs aux usagers par les communes. Le stock des sacs jaunes restait important.

Les sacs ont été livrés dans chaque commune, le détail par commune ci-dessous :

Communes	Collecte sélective	Communes	Collecte sélective
	Sacs (50L)		Sacs (50L)
Antran	15 600	Naintré	0
Archigny	33 280	Orches	13 520
Availles-en-Châtelleraut	19 240	Ouzilly	33 280
Bellefonds	7 280	Oyré	20 800
Bonneuil-Matours	34 840	Port-de-Piles	0
Buxeuil	15 600	Saint-Christophe	0
Cenon-sur-Vienne	49 400	Saint-Genest-d'Ambière	26 000
Cernay	15 600	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	0
Châtelleraut	672 360	Saint-Rémy-sur-Creuse	7 280
Colombiers	41 600	Savigny-sous-Faye	0
Dangé-Saint-Romain	100 880	Scorbé-Claivaux	0
Doussay	4 680	Senillé-Saint-Sauveur	52 000
Ingrandes-sur-Vienne	31 200	Sérigny	6 240
Leigné-sur-Usseau	16 640	Sossais	15 600
Lencloître	88 920	Thuré	94 640
Les Ormes	28 600	Usseau	13 000
Leugny	14 560	Vaux-sur-Vienne	14 040
Mondion	0	Vellèches	6 240
Monthoiron	23 400	Vouneuil-sur-Vienne	74 360
TOTAL		1 590 680	

6.2.2.2. Les bacs

Dans les habitats collectifs, des bacs pour les ordures ménagères résiduelles sont fournis par les bailleurs (SEM habitat, propriétaires privés...), et les bacs pour la collecte sélective des emballages légers sont mis à disposition par Grand Châtelleraut. Elle gère l'achat, les livraisons et les réparations.

Les établissements scolaires ou de formation et les foyers de personnes âgées sont aussi équipés en conteneurs pour la collecte sélective des emballages légers.

Les usagers situés dans des zones non accessibles aux véhicules de collecte disposent de points de regroupement mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération.

Le nombre de bacs de regroupement par communes recensé en 2021 est listé ci dessous :

Communes	Points de regroupement	Conteneurs à O.M.R.	Conteneurs à D.E.L.
ANTRAN	9	5	11
ARCHIGNY	32	36	43
AVAILLES-EN-CHÂTELLERAULT	11	12	19
BELLEFONDS	0	0	0
BONNEUIL-MATOIRS	10	14	18
BUXEUIL	5	6	8
CENON-SUR-VIENNE	10	5	11
CERNAY	20	23	22
CHÂTELLERAULT	249	94	599
COLOMBIERS	25	37	35
DANGE-SAINT-ROMAIN	13	7	18
DOUSSAY	55	79	77
INGRANDES-SUR-VIENNE	12	7	21
LEIGNE-SUR-USSEAU	5	4	10
LENCLOÎTRE	185	250	192
LES ORMES	2	1	3
LEUGNY	8	6	8
MONDION	5	5	12
MONTHOIRON	4	4	11
NAINTRE	34	9	57
ORCHES	46	49	50
OUZILLY	50	62	52
OYRE	7	2	11
PORT-DE-PILES	2	2	4
SAINT-CHRISTOPHE	2	2	4
SAINT-GENEST-D'AMBIERE	78	102	76
SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	5	3	8
SAINT-REMY-SUR-CREUSE	5	3	6
SAVIGNY-SOUS-FAYE	34	45	38
SENILLE - SAINT-SAUVEUR	25	22	34
SERIGNY	3	2	5
SCORBE-CLAIRVAUX	123	150	142
SOSSAIS	38	42	48
THURE	36	28	52
USSEAU	18	26	29
VAUX-SUR-VIENNE	1	0	1
VELLECHES	5	5	10
VOUNEUIL-SUR-VIENNE	12	14	23
TOTAL :	1 184	1 163	1 768

Maintenance des bacs à déchets :

Les bacs sont réparés à la demande des usagers, des communes ou des agents. Cela représente 347 interventions dans l'année. Les réparations réalisées en 2021 se répartissent dans la façon suivante :

- Interventions pour une réparation de couvercle : 163 interventions
- Intervention pour une réparation de roues : 15 interventions
- Intervention pour un changement de bacs : 90 interventions
- Livraison de bacs : 79 interventions

En 2021, grâce au matériel spécifique utilisé (véhicule équipé d'un nettoyeur haute pression de 200 bars à eau chaude) l'ensemble des bacs du territoire ont pu être nettoyés au printemps.

6.2.3. Les véhicules

Le parc de véhicules du service « Gestion des déchets » comprend 12 Bennes à Ordures Ménagères dont 2 véhicules de secours.

Le tableau ci-dessous comprend 14 véhicules.

COLLECTE EN PORTE A PORTE 2021									
Immatriculation	Désignation	1ère mise circulation	Cumul fournitures	Cumul main d'œuvre (H)	Cumul prestations	Cumul carburant (L)	kms	L/100 km	Sinistres
AB-399-VK	16 T mono compartimentée	29/03/18	2 897,11 €	43,50	102,64 €	4 257,02	7 028	60,57	2
EK-464-NJ	16t mono compartimentée	06/03/17	1 891,52 €	46,00	367,36 €	5 569,86	8 310	67,03	0
CH-168-JD	19 t bi compartimentée	05/07/12	4 962,53 €	38,00	2 314,01 €	6 888,53	9 761	70,57	0
FX-656-ZE	26 T bi compartimentée	19/03/21	0,00 €	3,00	0,00 €	14 048,99	21 420	65,59	0
FE-528-AF	16 T mono compartimentée	21/02/19	4 381,29 €	42,00	3 698,91 €	15 299,97	31 090	49,21	0
CE-317-VQ	19 T bi compartimentée	04/05/12	2 893,32 €	49,50	2 189,49 €	7 156,86	11 061	64,70	1
CP-506-NR	26 T bi-compartimentée	07/01/13	2 601,75 €	67,80	969,02 €	12 970,23	18 960	68,41	1
CA-817-YP	26 Tbi-compartimentée	31/01/12	8 280,11 €	133,50	383,05 €	10 719,35	14 840	72,23	0
BK-684-MK	26 T bi-compartimentée	17/03/11	6 992,92 €	126,00	1 154,02 €	13 731,90	22 012	62,38	0
DN-979-JF	26 T bi-compartimentée	20/01/15	7 826,94 €	78,00	4 971,30 €	14 289,81	19 955	71,61	0
EK-529-DJ	19 T bi compartimentée	20/02/17	2 806,73 €	46,50	325,84 €	4 132,89	7 038	58,72	0
FF-964-VQ	26 Tbi-compartimentée	09/04/19	18,60 €	51,50	169,55 €	12 963,29	15 804	82,03	1
FP-908-QR	26 Tbi-compartimentée	29/04/20	3 479,38 €	46,00	198,10 €	12 202,24	16 605	73,49	0
FP-296 GT	26 Tbi-compartimentée	26/03/20	278,17 €	37,00	211,76 €	15 217,15	19 872	76,58	0
TOTAL GRAND CHÂTELLERAUT			49 310,37 €	808,30	17 055,05 €	149 448,09	223 756		5
Moyenne/an/par véhicule			3 522,17 €	57,74	1 218,22 €	10 674,86	15 982,57	66,79	

Évolution du coût des véhicules pour la collecte en porte à porte :

Bennes à ordures ménagères	Fournitures	Main d'œuvre	Prestations (entretien des véhicules)	Carburant (litres)	Kilomètres	L/100Km (moyenne)	Sinistres
2019	61 879,43 €	953,85	27 995,76 €	128 984,29	187 216,70	68,89	7
2020	59 481,74 €	656,50	21 646,59 €	140 236,28	179 925,00	77,94	5
2021	49 310,37 €	808,30	17 055,05 €	149 448,09	223 756,00	66,79	5
Évolution 2020-2021	-17,10%	23,12%	-21,21%	6,57%	24,36%	-14,31%	0,00%

On observe une augmentation des kilomètres parcourus qui s'explique par l'extension de la régie sur l'ensemble du territoire géré par le service gestion des déchets depuis le 5 juillet 2021. Malgré une augmentation de presque 25 %, la consommation de carburant en comparaison n'augmente que de 6,6 %.

Le service a atteint son objectif de maîtrise des dépenses en prenant en charge l'ensemble du ramassage des déchets en porte à porte. On observe également une baisse des réparations pour les véhicules.

6.3. LES TONNAGES COLLECTÉS

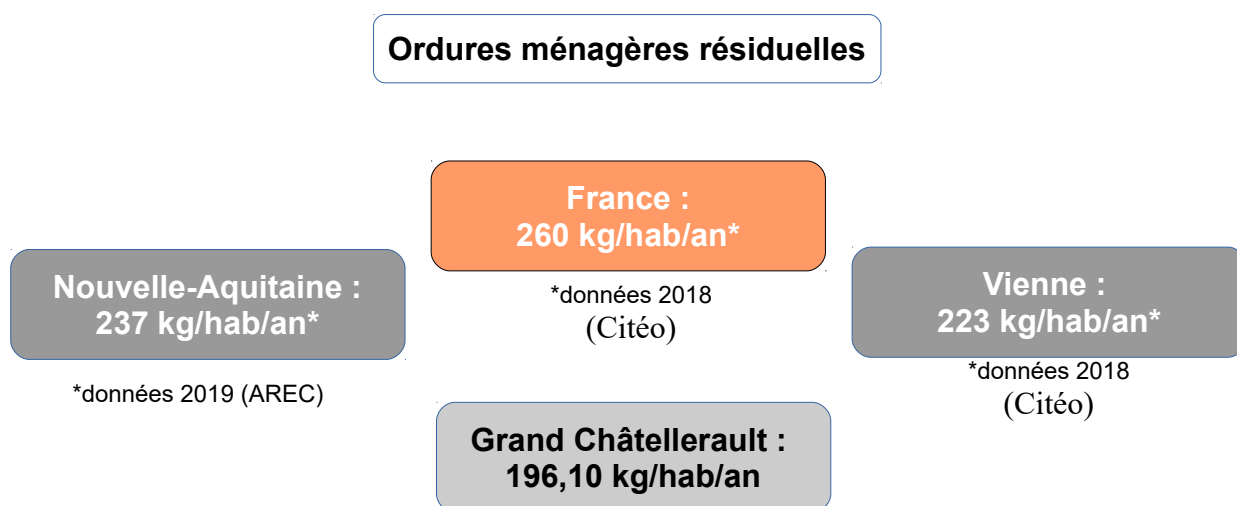
6.3.1. Les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)

L'évolution de la répartition des déchets sur 2020 et 2021 en tonnes, est présentée ci-dessous :

ANNÉE	Grand Châtelleraut Tonnages par an
2018	15 939,79
2019	15 319,04
2020	15 419,30
2021	15 566,16

Les tonnages d'Omr comprennent également les déchets collectés en apport volontaire (conteneurs enterrés).

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles ont augmentées en 2021 sur tous les territoires de Grand Châtelleraut de 146,86 tonnes.(+0,95 %)



6.3.2. Les emballages ménagers recyclables (sacs jaunes)

L'évolution des quantités collectées d'emballages ménagers recyclables entre 2020 et 2021 sur le territoire de Grand Châtelleraut est présentée ci-après (tonnages qui comprennent ceux des sacs et bacs jaunes D.E.L. en Porte à Porte et des conteneurs enterrés).

ANNÉE	Grand Châtelleraut Tonnages par an
2018	1 923,01
2019	2 000,60
2020	2 009,26
2021	2 021,88

Les quantités de DEL ont augmenté en 2021 de 12,62 tonnes.(+0,63 %) sur Grand Châtelleraut.

Collecte des déchets recyclables (D.E.L.)

Nouvelle-Aquitaine :
23,28 kg/hab/an*

*données 2019
(Citeo)

France :
18,63 kg/hab/an*

*données 2019
(Citeo)

Vienne :
21,6 kg/hab/an*

*données 2018
(Citeo)

Grand Châtelleraut :
25,47 kg/hab/an

6.3.3. Le carton

Les cartons des commerçants de l'hypercentre de Châtellerault sont collectés deux fois par semaine, le mercredi matin et le vendredi soir, ainsi que la zone Nord de Châtellerault, le mercredi matin seulement. La collecte du vendredi soir a été ajoutée le 1^{er} février 2007. Cette collecte concerne 110 producteurs en 2021.

Évolution du tonnage du carton des activités économiques :

ANNÉE	Grand Châtellerault Tonnages par an
2018	90,08
2019	83,01
2020	131,80
2021	147,54

Les quantités en 2021 ont augmenté de 15,74 tonnes (+11,9%). Par contre, on est bien en dessous des meilleures performances comme en 2010 (230,46 tonnes). Le service étudie un évolution de cette collecte pour les prochaines années.

6.4. LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

6.4.1. La pratique des refus de collecte OMR et DEL

Les refus de collecte ont été mis en place en janvier 2013 pour contribuer à l'amélioration de la qualité de la collecte sélective et pour permettre de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques du tri. L'ensemble des circuits est suivi régulièrement. De part le type d'habitat, il est nécessaire de séparer les refus de la ville de Châtellerault (zone urbaine) des autres communes (zone mixte et rurale).

Depuis 2017, il a été observé une augmentation du taux de refus. Pour 2021, il a été demandé aux agents de collecte une vigilance supplémentaire pour améliorer la qualité du tri. Les remontés de terrains ont été beaucoup plus importantes. Le nombre d'intervention a fortement augmenté et a demandé un renforcement de la présence terrain des animatrices de tri.

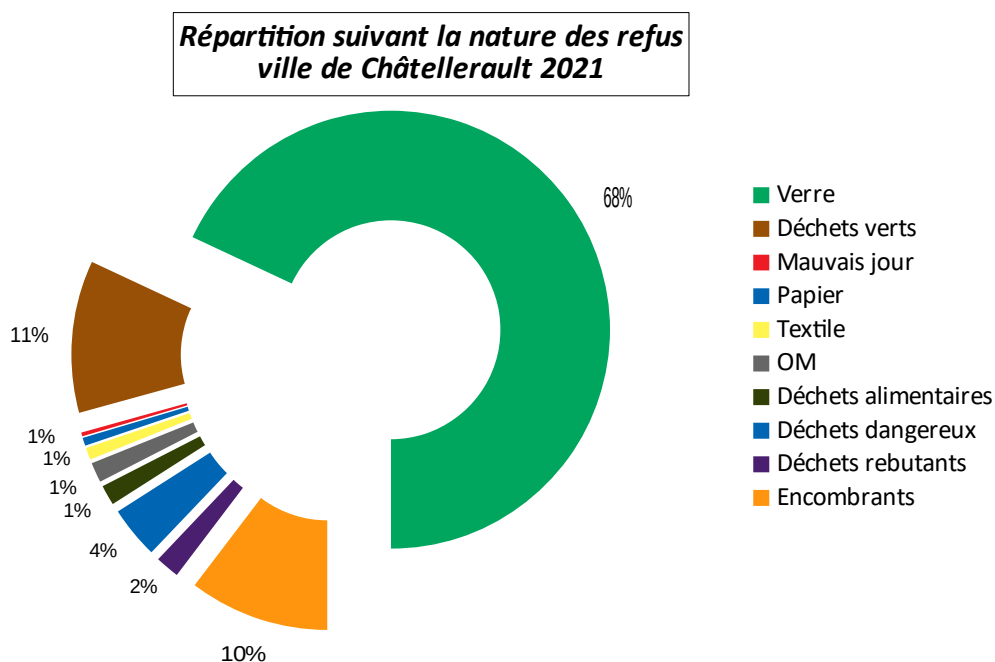
6.4.1.1. Refus à Châtellerault (zone urbaine)

Sur Châtellerault, les agents refusent le sac avec le sticker « refus de collecte », notent l'adresse et la raison du refus, puis remettent les données à l'ambassadeur qui se rend sur place pour rencontrer l'usager.

Pour le centre-ville de Châtellerault (hors point de regroupement et collectifs), si la personne est absente, l'animateur laisse un courrier et des flyers pour un rappel des consignes et ramasse le sac. Pour les collectifs et les points de regroupement, des opérations de sensibilisation ponctuelles sont effectuées sur les secteurs à problème. Sur les autres secteurs, la gestion des refus de collecte est réalisée comme sur les autres communes. C'est à dire que l'usager est invité à présenter le sac correctement trié pour la prochaine collecte.

Le nombre de refus de collecte sur la commune de Châtellerault en 2021, est forte hausse par rapport à 2020 (787 en 2021 contre 334 en 2020 soit plus du double).

Les natures des refus étaient les suivantes :



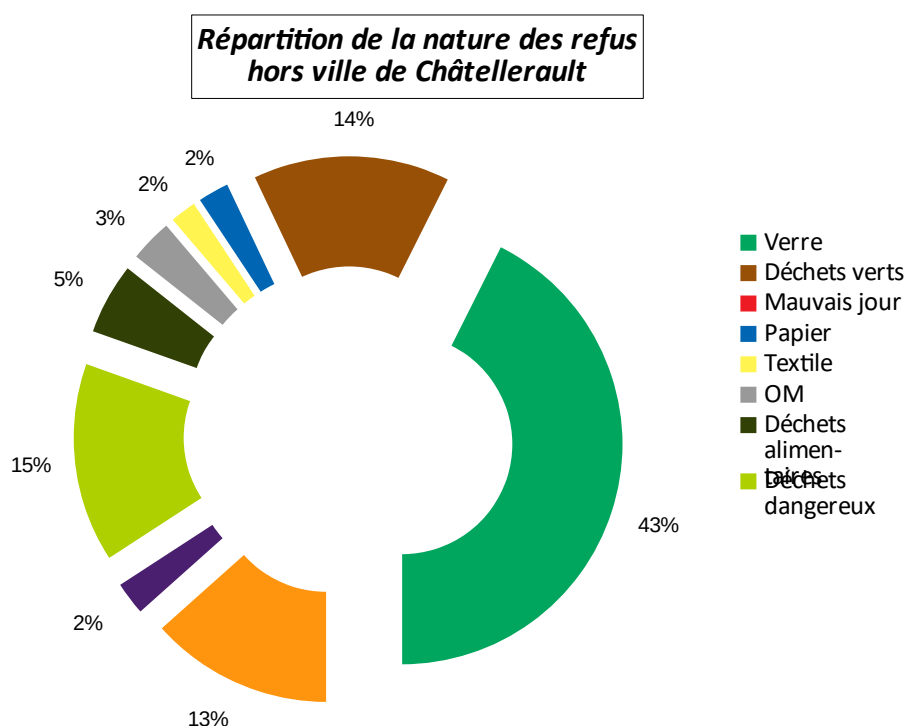
Sur la totalité des 787 refus, 17 % des personnes ont été rencontrées, 35 % ont reçu un courrier et 48 % un flyer. Le taux de récurrence est de 5 %. Ce taux est en diminution par rapport à 2020 il était de près de 7 %.

6.4.1.2. Refus autres communes

Sur les autres communes, les agents refusent le sac avec l'autocollant, notent l'adresse et la raison du refus, puis l'animateur se rend sur place. Contrairement aux refus réalisés en centre ville sur Châtellerault, le sac n'est pas récupéré. Cela permet aux usagers une meilleure prise de conscience de leur(s) erreur(s).

Sur Grand Châtellerault (hors ville de Châtellerault) 1293 refus ont été réalisés sur l'ensemble de l'année par l'ensemble des équipes de collecte. C'est près de 2,5 fois plus que l'année 2020 (520 refus).

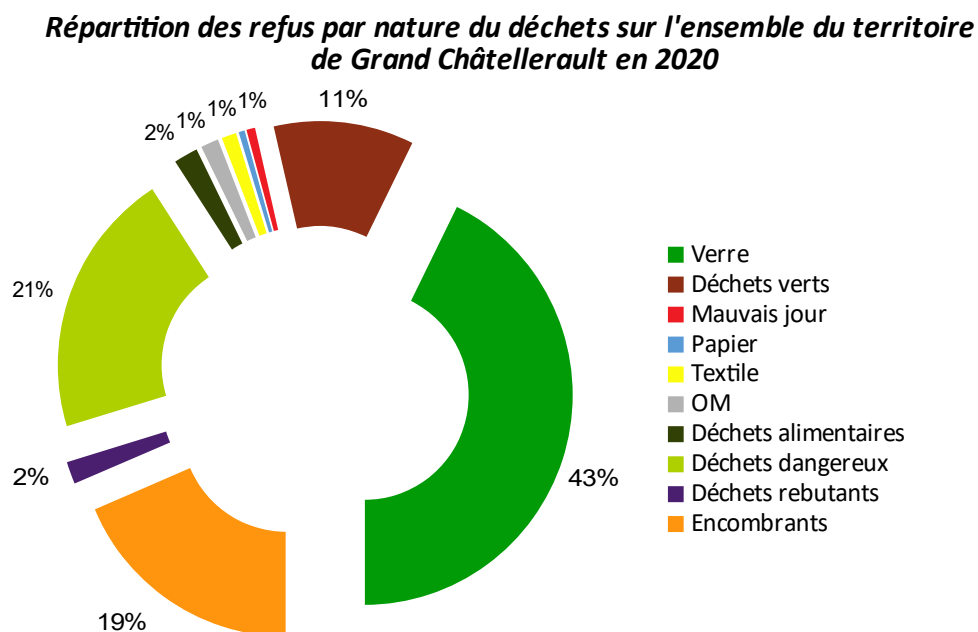
Les natures des refus étaient les suivantes :



Sur la totalité des 1293 refus, 26 % des personnes ont été rencontrées, 33 % ont reçu un courrier et 40 % un flyer. Le taux de récurrence est de 10 % soit une augmentation de 2 % par rapport à 2020.

6.4.1.3. Bilan des Refus pour l'ensemble du Grand Châtellerault

Sur l'ensemble du territoire de Grand Châtellerault, 2080 refus ont été réalisés, soit 1 226 refus de plus qu'en 2020. Cela représente une augmentation de plus de 143 %. La demande de renforcement de la vigilance des agents de collecte et une baisse de la qualité du geste de tri explique cette forte augmentation.



Sur la totalité des 2080 refus, 22 % des personnes ont été rencontrées, 34 % ont reçu un courrier et 44 % un flyer. Le taux de récurrence est de 8 %. L'ensemble des actions de terrains ont été effectuées par deux animatrices de tri. Un renforcement de la communication est prévu pour 2020 afin de remobiliser les usagers sur la destination des différents flux.

Évolution de la nature des refus de collecte :

Nature des refus	2020		2021		Evolution des nature de refus entre 2020 et 2021 (points de pourcentage)
	Quantité	Pourcentage	Quantité	Pourcentage	
Verre	475	52%	888	43%	-9 %
Déchets verts	121	13%	227	11%	-2 %
Mauvais jour	1	0%	14	1%	+1 %
Papier	15	2%	10	0%	-2 %
Textile	14	2%	24	1%	-1 %
OM	23	3%	29	1%	-2 %
Déchets alimentaires	35	4%	39	2%	-2 %
Déchets dangereux	97	11%	427	21%	+10 %
Déchets rebutants	20	2%	36	2%	
Encombrants	120	12%	386	19%	+7 %
TOTAUX :	913*	100%	2080*	100%	

* un refus peut impliquer plusieurs nature de refus

Les refus pour présence de verre restent majoritaires (42%). Dans la même dynamique, les déchets verts, les déchets alimentaires, les ordures ménagères, les rebutants et les encombrants connaissent une légère diminution par rapport à l'an passé.

A l'inverse, nous observons aussi une forte augmentation des déchets dangereux (330 refus de plus) et des encombrants (266 refus de plus) lors des collectes d'ordures ménagères (OM) et des déchets d'emballages légers (D.E.L.). Ces déchets devraient être apportés normalement en déchèteries.

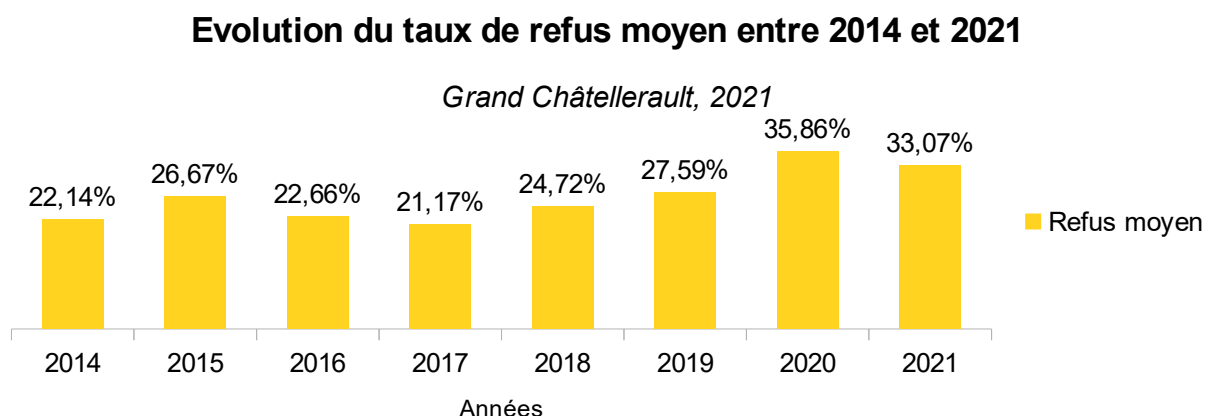
6.4.2. Les caractérisations

Réalisées sur les emballages entrants au centre de tri, elles qualifient la qualité du tri des usagers. Depuis 2015 la société SUEZ RV Sud Ouest est le prestataire en contrat pour le tri des emballages. Un tri des nouveaux plastiques sur l'ensemble du territoire de Grand Châtelleraut, c'est à dire des pots, barquettes et films en plastique est réalisé pour Grand Châtelleraut Sud depuis 2015, pour Grand Châtelleraut Ouest depuis 2012 et pour Grand Châtelleraut Nord depuis 2019.

1) Analyse des refus issus des sacs DEL : une typologie en trois points

En 2021, 18 caractérisations ont été programmées avec le service Gestion des déchets de Grand Châtelleraut :

Le taux de refus moyen à l'entrée du centre de tri est présenté dans le tableau ci-dessous :



En 2021, le taux de refus moyen annuel sur les caractérisations réalisées au centre de tri de Poitiers est de 33,07 %, contre 35,86 % en 2020. On observe donc une diminution de presque 3 %. Mais le taux de refus pour le Grand Châtelleraut reste encore trop élevé et diminue nos performances de la collecte sélective.

Pour mieux comprendre ce taux élevé, il nécessaire d'analyser plus amplement le type de déchets refusés au centre de tri.

Pour cela, une typologie a été mise en place depuis février 2020.

Ainsi, le taux global de refus a pu être scindé en trois catégories :

- les déchets non-recyclables, refusés systématiquement par le centre de tri, soit pour leur non-recyclabilité, soit pour une contrainte imposée par le repreneur pour certains types de matériaux, ou pour une absence totale de repreneur ;
- les déchets hors-cadre, souvent recyclables mais n'étant pas déposés dans le bon exutoire par les usagers (déchets de déchèterie, verre, textiles, ...), ou n'étant aucunement recyclable et devant faire l'objet d'un traitement spécialisé (animaux, armes à feu, seringues, ...) ;
- les déchets imbriqués (deux matières différentes), souillés (contenant mal raclé ou non-vidé) et/ou operculés.

De ce fait, sur l'ensemble des 18 caractérisations réalisées en présence d'une ambassadrice du tri et de l'économie circulaire, on peut faire le bilan suivant :

Refus classé non recyclables : 38 % du refus

Refus classé hors-cadre : 39 %

Refus classé imbriqués : 23 %

Cette différenciation permet de mesurer la part des erreurs réelles de tri des usagers (hors-cadre et imbriqués) de celles liées au process de tri (non recyclables) afin de cibler les actions de communication à mener. Les erreurs de tri des usagers sont donc responsable pour 62 % du refus en centre de tri

2) Analyse des matériaux triés en sortie du centre de tri

Les tonnes de matériaux triés en sortis du centre de tri sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Il apparaît un tonnage de refus important depuis la généralisation de l'extension des consignes de tri. En effet, comme expliqué dans les paragraphes précédents, une part de déchets d'emballages plastiques ne sont pas encore valorisables, mais la consigne donnée aux usagers est de les mettre dans le sac jaune car ils sont valorisés énergétiquement. Malgré tout, on observe une diminution progressive du taux de refus grâce aux actions du service prévention.

Population	79990 hab.		80159 hab.		79631 hab.		79379 hab.	
Année	2018 Grand Châtelleraut		2019 Grand Châtelleraut		2020 Grand Châtelleraut		2021 Grand Châtelleraut	
Matériaux triés	Tonnes	Ratios par habitant	Tonnes*	Ratios par habitant	Tonnes*	Ratios par habitant	Tonnes*	Ratios par habitant
Acier	123,33	1,54	135,73	1,69	162,60	2,04	158,18	1,99
Aluminium	10,41	0,13	7,26	0,09	5,34	0,07	21,17	0,27
Cartons d'emballages et briques	391,56	4,90	377,53	4,71	440,73	5,54	387,70	4,88
Plastiques	479,56	6,00	443,97	5,54	470,79	5,91	440,78	5,55
Journaux – Revues – Magazines	86,89	1,09	135,91	1,70	87,29	1,10	78,50	0,99
Gros de magasins	191,12	2,39	279,48	3,49	308,28	3,87	433,82	5,47
Performance totale de tri	1282,86	16,04	1379,87	17,21	1475,03	18,53	1520,15	19,15
Refus	615,32	7,69	658,45	8,21	652,49	8,20	606,73	7,64
Taux de refus	32,35%		32,30%		30,67%		28,53%	

On remarque une forte augmentation du gros de magasins. Cela représente les papiers et les cartons en dessous d'environ 12 cm. Cela indique une augmentation des petits emballages dans les sacs jaunes. On observe également une baisse de 6 % des emballages plastiques qui sont concernés par l'extension des consignes de tri plastiques. Le service déchets recherche la raison de cette diminution (problème du geste de tri ou baisse des emballages plastiques dans notre gisement)

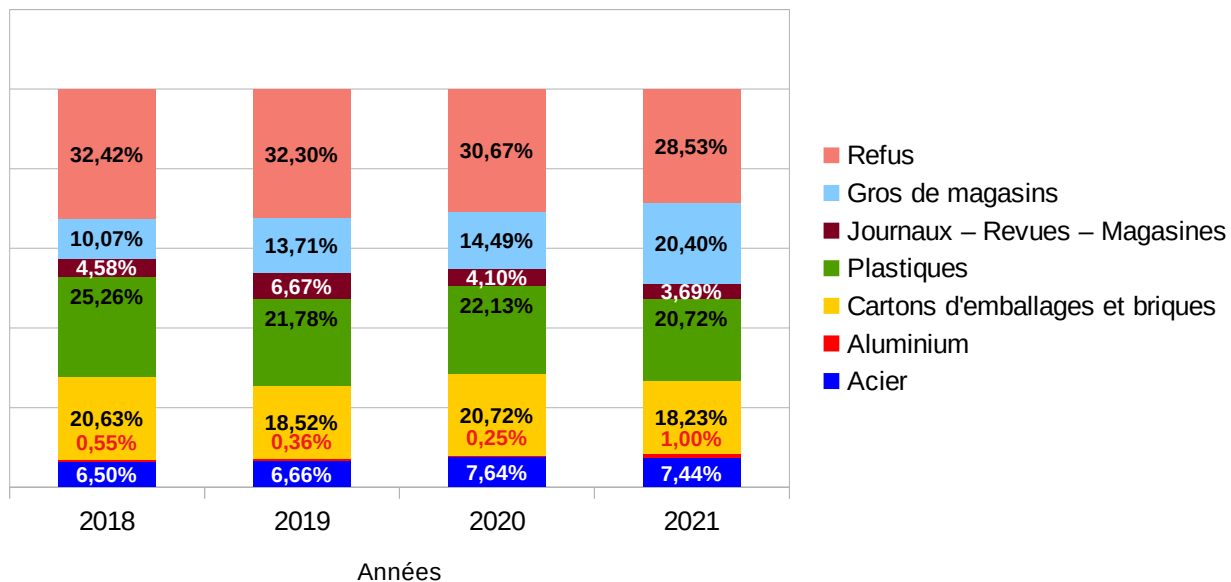
Le graphique ci-dessous indique l'évolution de la répartition des différents matériaux présents dans la collecte sélective (sacs jaunes après passage sur la chaîne de tri) entre 2018 et 2021.

La part majoritaire d'emballages présents dans la collecte sélective correspond aux cartons d'emballages et briques alimentaires ainsi qu'aux emballages plastiques (bouteilles, flacons, pots

et barquettes...).

La part de refus sur les déchets sortant du centre de tri a diminué par rapport à 2020.

Evolution de la répartition des matériaux entre 2018 et 2021



VII - Les déchèteries

7.1. L'OPTIMISATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

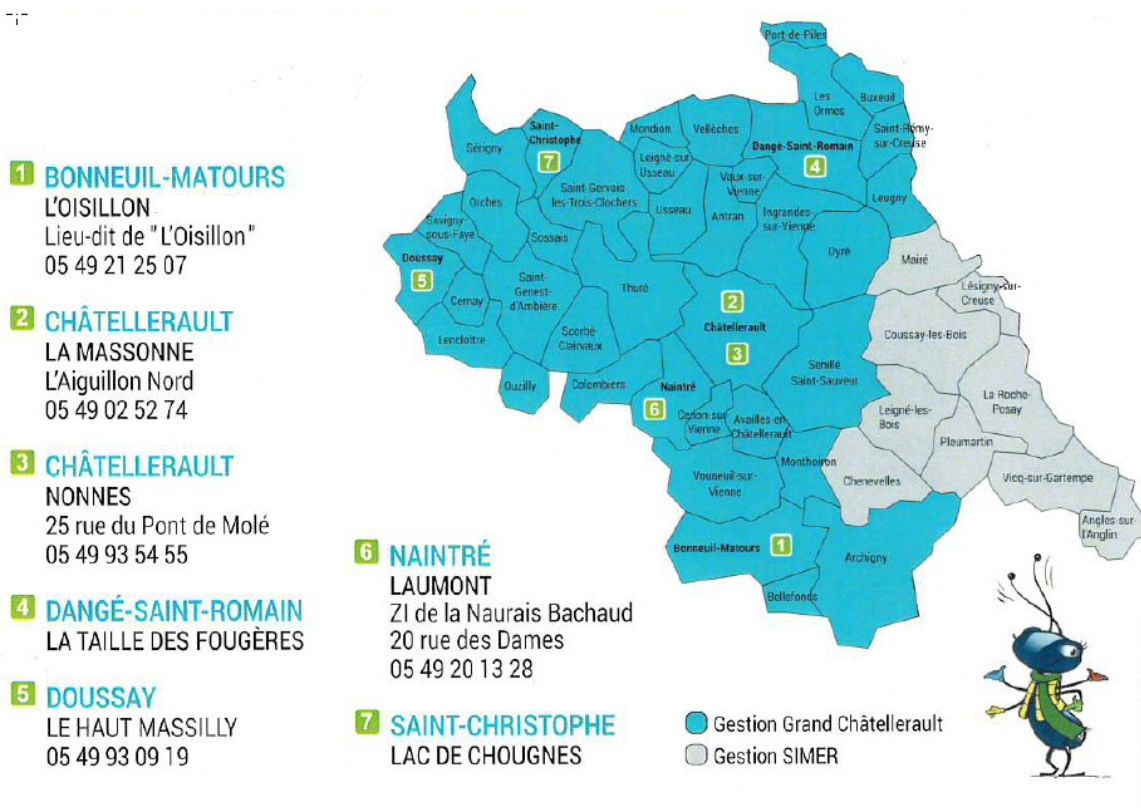
La Communauté d'Agglomération exploite 7 déchèteries.

Le réseau de déchèteries avant le 1er janvier 2017 comprenait 4 déchèteries (Châtellerault La Massonne et Nonnes, Naintré et Bonneuil Matours). Le réseau a été mis aux normes en 2014.

A l'extension du territoire, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a intégré 6 nouvelles déchèteries (Doussay, Saint Christophe, Buxeuil, Les Ormes, Ingrandes sur Vienne et Antran). Il a été décidé suite à un audit d'optimiser les réseaux de ces 6 déchèteries.

Le scénario choisit a été la fermeture des déchèteries d'Antran, Buxeuil ; les Ormes et Ingrandes sur Vienne, création d'une nouvelle déchèterie, réaménagement de la déchèterie de Doussay et reconstruction de la déchèterie de Saint Christophe. Les travaux ont pris fin en 2020.

Répartition des déchèteries sur le territoire en 2021



En 2020 les conditions d'accueil des usagers sur les déchèteries sont régies par un règlement intérieur commun voté en décembre 2019.

L'accès est gratuit pour les particuliers à l'exception du dépôt de certains pneumatiques.

L'accès est réglementé et payant pour les apports des professionnels situés sur le territoire. Les professionnels hors territoire justifiant de travaux sur la collectivité peuvent accéder aux déchèteries depuis le 23 mars 2007.

Le nombre de passage est limité à deux par jour. Le volume qui peut être apporté dépend du type de déchets et si on est un particulier ou un professionnel.

Les horaires des déchèteries sont les suivants

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE
	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h
CHATELLERAULT La Massonne 05 49 02 52 74													
CHATELLERAULT Nonnes 05 49 93 54 55													
NAINTRE Laumont 05 49 20 13 28													
BONNEUIL- MATOURS L'Oisillon 05 49 21 25 07													
DOUSSAY Le Haut Massilly 05 49 93 09 19													
DANGE ST ROMAIN La Taille des Fougères 07 84 39 48 52													
SAINT CHRISTOPHE Lac de Chougnès 06 02 18 77 14													
	OUVERTE						FERMEE						

Les apports acceptés sont les suivants :



7.2. LA DISTRIBUTION DES BADGES

Nombre de badges totaux distribués depuis la mise en place en 2016 :

	Particuliers	Professionnels				
		Administrations	Administrations membres de Grand Châtellerault.	Associations	CESU	Autres
Grand Châtellerault	33 087	161	114	39	33	439
Hors Grand Châtellerault		1				43
TOTAL			33 803			

Nombre de badges distribués en 2021 sur l'agglomération :

	Particuliers	Professionnels				
		Administrations	Administrations membres de Grand Châtelleraut.	Associations	CESU	Autres
Grand Châtelleraut	2 434	2	17	1	3	67
Hors Grand Châtelleraut						7
TOTAL			2 545			

33 803 usagers étaient équipés au 31 décembre 2021. 2 545 badges ont été distribués en 2021 soit une diminution de 60 % par rapport à l'année 2020.

7.3. L'ORGANISATION

Depuis le 1^{er} juillet 2020, la gestion du gardiennage (dit haut de quai) et le transport sont assurés par le personnel de la Communauté d'Agglomération sur l'ensemble des déchèteries, hors transports des DDS, des meubles, des D3E et des déchets verts, qui restent en prestation.

En 2021, Le traitement et la valorisation des déchets sont assurés par différents prestataires :

Matériaux	Traitements	Récupérateurs pour toutes les déchèteries
Déchets verts	Compostage + Broyage	SEDE Environnement
Tout Venant	Stockage	SUEZ
	Transit	AFM RECYCLAGE
	TRANSFERT	MAUFFREY
Bois	Recyclage matière	COLAS Centre Ouest
Gravats	Stockage	LOSTIS
Ferraille	Recyclage matière	DERICHEBOURG – AFM Recyclage
Carton		
Plastiques (CDs, plastiques durs, polystyrène, et films plastiques)		
Papier	Recyclage matière	LOSTIS
D.E.E.E.	Réemploi	EMMAÜS
D.D.S. (pâteux > 15L, emballages vides souillés, produits non identifiés, et batteries)	Traitement spécifique en fonction des déchets (recyclage ou réemploi)	SIAP Industrie (déchets collectés par AVSP – SARP Sud Ouest)
Autres D.D.S.	Valorisation énergétique	ECODDS (déchets collectés par AVSP SARP SUD OUEST)
Pneumatiques	Réemploi ou valorisation thermique	MEGA PNEUS – LOSTIS - ALIAPUR
Huiles moteur usagées	Régénération ou valorisation thermique	SIAP Industrie (déchets collectés par AVSP – SARP Sud Ouest)
Huiles alimentaires	Régénération	AVSP – SARP Sud Ouest
Piles	Valorisation matière	COREPILE (déchets collectés par PAPREC)
Consommables bureautiques (cartouches d'encre usagées)	Stockage, valorisation énergétique, ou réemploi selon l'état des cartouches	LVL
Radiographies	Recyclage matière	PHARMACIENS SANS FRONTIERES
Meubles	Recyclage matière	ECO-MOBILIER (déchets collectés par SUEZ)
Verre	Recyclage	SAINT-GOBAIN
T.L.C.	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	AUDACIE et EMMAÜS
Lampes (ampoules)	Recyclage	RECYCLUM - OCAD3E

7.4. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

La collecte en apport volontaire et le gardiennage des déchèteries sont réalisés par une équipe de 17 personnes.

La collecte est assurée par 6 multilèves de 26 tonnes (Poids Total Autorisé en Charge), dont 3 équipés de grues pour assurer la collecte des points d'apports volontaires et des conteneurs enterrés.

Ci dessous : nombre d'heures effectuées à la collecte en apport volontaire en 2020

	Heures de travail payées		Heures de récupération		Heures de congés		Heures de formation		Heures d'arrêt maladie		Absences diverses		Heures syndicales		Total heures payées	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Titulaires	15485:22	13139:01	421:15	234:40	1983:35	2217:36	126:00	81:17	4713:40	2633:20	252:05	386:33		188:00	22981:57	18880:27
Vacataires	907:55	3724:20	0:00	63:00	0:00	0:00				0:00					907:55	3787:20
Vacataires « Action Emploi »	10099:55	7702:19													10099:55	7702:19
Vacataires « EPS »	974:50	1899:20													974:50	1899:20
Total	27468:02	26465:00	421:15	297:40	1983:35	2217:36	126:00	81:17	4713:40	2633:20	252:05	386:33	0:00	188:00	34964:37	32269:26

Le nombre d'heures travaillées en 2021 est inférieur à l'année 2020 de plus de 7 % (-2 695h). Cette évolution s'explique en grande partie par l'optimisation des circuits depuis la reprise en régie de l'ensemble de la collecte sur le territoire.

Le parc de véhicules en 2021 est présenté ci-après :

COLLECTE EN P.A.V 2021									
Immatriculation	Désignation	1ère mise circulation	Cumul fournitures	Cumul main d'œuvre (H)	Cumul prestations	Cumul carburant (L)	kms	L/100 km	Sinistres
EK-652-CY	RENAULT PREMIUM +Grue et Bras hydraulique	20/02/18	3 089,50 €	278,76	712,46 €	10 750,80	21 826,00	49,26	3
CQ-860-FW	RENAULT PREMIUM +Grue et Bras hydraulique	29/01/13	7 473,34 €	50,00	5 377,65 €	11 329,06	21 617,00	52,41	1
DY-325-RW	RENAULT PREMIUM +Grue et Bras hydraulique	12/04/16	3 676,99 €	24,00	161,44 €	12 924,38	28 607,00	45,18	0
CX-547-LK	RENAULT PREMIUM + Bras hydraulique	31/07/13	7 053,54 €	155,02	3 159,36 €	8 353,32	21 219,00	39,37	1
CX-552-LK	RENAULT PREMIUM + Bras hydraulique	31/07/13	5 119,42 €	25,50	8 675,15 €	10 789,39	27 994,00	38,54	1
FW-824-SG	RENAULT PREMIUM + Bras hydraulique	26/01/21	9,55 €	8,50	169,22 €	11 572,39	29 562,00	39,15	0
TOTAL GRAND CHÂTELLERAUT			26 422,34 €	541,78	18 255,28 €	65719,34	150 825,00		6
Moyenne/an/véhicule			4 403,72 €	90,30	3 042,55 €	10953,22	25137,50	43,57	

Les véhicules polybennes CQ 860 FW, EK 652 CY et DY 325 RW collectent les conteneurs enterrés et les points d'apports volontaires. Ils ont une consommation supérieure due à l'utilisation de la grue auxiliaire.

7.5. L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Plusieurs paramètres sont suivis afin de vérifier l'efficacité du dispositif :

Multilèves	Fournitures	Main d'œuvre	Prestations (entretien des véhicules)	Carburant (litres)	Kilomètres	L/100Km	Sinistres
2019	16 878,59 €	192,88	6 841,81 €	41 546	86 242	48,17	1
2020	22 237,30 €	202,00	13 786,47 €	56 757	115 950	48,95	1
2021	26 422,34 €	541,78	18 255,28 €	65 719	150 825	43,57	6
Évolution 2020-2021	18,82%	168,21%	32,41%	15,79%	30,08%	-10,99%	500,00%

On observe une augmentation des dépenses liés aux véhicules de collecte des points d'apports volontaires. La reprise en régie de la prestation sur l'ensemble du territoire et le parc véhicule vieillissant explique cette évolution.

7.6. LA FRÉQUENTATION SUR LES DÉCHÈTERIES DE GRAND CHÂTELLERAULT

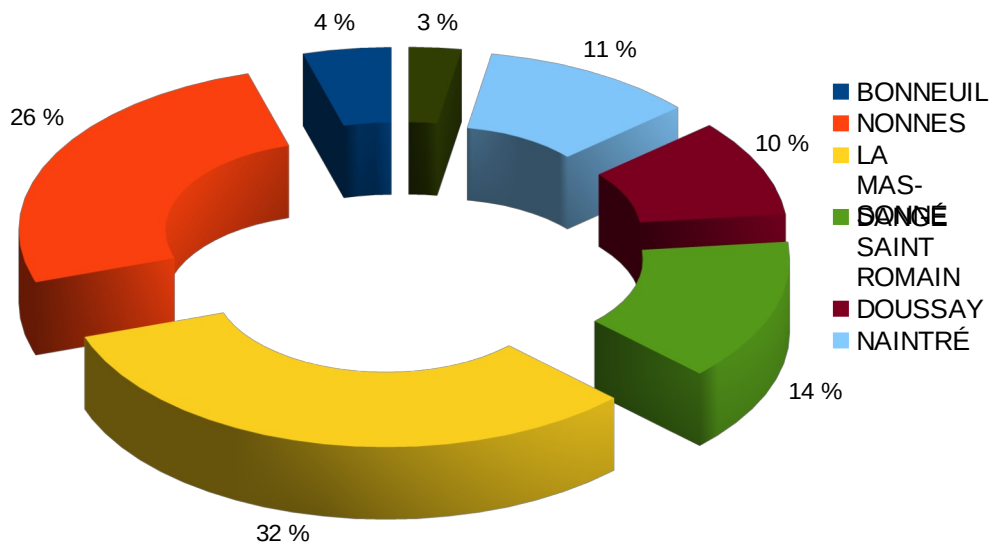
Les fréquentations en 2021 ont été les suivantes :

Mois	BONNEUIL	NONNES	LA MASSONNE	DANGÉ SAINT ROMAIN	DOUSSAY	NAINTRÉ	SAINT CHRISTOPHE	TOTAL
janvier		3391	4475	1837	992	1601	396	12692
février		3809	5103	2264	1 277	1218	466	14137
mars	1062	3796	6812	3313	2 263	2834	626	20706
avril	1336	7020	8259	3583	2 512	3180	641	26531
mai	1143	6077	7198	2556	1 811	2710	547	22042
juin	1267	6893	8557	3630	2 369	3130	666	26512
juillet	1501	7763	9184	4112	2 817	3496	765	29638
août	1543	7717	9377	4250	3 126	2294	861	29168
septembre	1236	6306	7886	3370	2 489	1862	631	23780
octobre	1292	7104	8542	3840	2 638	3269	680	27365
novembre	971	5674	6830	2913	2 200	2340	500	21428
décembre	741	3748	5256	2095	1 551	1442	438	15271
TOTAL 2020	12092	69298	87479	37763	26045	29376	7217	269270

La borne de Bonneuil-Matours n'a pas comptabilisé correctement les fréquentations des mois de janvier et février. Nous n'avons pas de données sur cette période.

On obtient la répartition suivant par déchèteries :

Répartition de la fréquentation 2021 dans les déchèteries



L'évolution des fréquentations depuis 2017 est la suivante :

Déchèteries	ANTRAN	BONNEUIL	BUXEUIL	CHATELLERAULT		DANGE SAINT ROMAIN
				NONNES	A MASSONN	
Fréquentation 2017	6776	16359	6834	67926	83096	
Fréquentation 2018	5688	11801	6189	64773	83136	
Fréquentation 2019	4901	16588	5050	68547	84995	
Fréquentation 2020	388	8 486	1 253	51 408	69 155	25 697
Fréquentation 2021		12092		69298	87479	37763

Déchèteries	DOUSSAY	INGRANDE S-SUR-VIENNE	LES ORMES	NAINTRE	SAINT CHRISTOPH E	TOTAL
Fréquentation 2017	63085	12380	19911	30349	4228	310944
Fréquentation 2018	70194	11641	17731	32756	3630	307539
Fréquentation 2019	65061	13715	16347	32995	2288	310487
Fréquentation 2020	21 285	2 619	3 249	27 037	4 788	215365
Fréquentation 2021	26045			29376	7217	269270

La fréquentation a fortement augmenté par rapport à 2020 où les déchèteries ont été fermées plusieurs semaines. Si on compare avec les données 2019, la fréquentation est quasiment équivalente (+0,34 % entre 2019 et 2021) avec une répartition différente. En effet, il y avait en 2019 11 déchèteries contre 7 en 2021 (dont la nouvelle déchèterie de Dangé-Saint-Romain).

La CAGC a signé une convention avec la Communauté de communes de Loches Sud Touraine pour permettre l'accès des usagers de Buxeuil, Leugny et Saint Rémy sur Creuse à la déchèterie de Descartes.

En 2021, 191 usagers de ces trois communes ont utilisé la déchèterie de Descartes pour un total de 1360 passages soit environ 7 passages par usagers. Le coût qui a été facturé par la Communauté de communes de Loches Sud Touraine à la CAGC est de 13 178,4 €.

En 2021, il y a eu d'enregistré 1 360 passages sur les déchèteries de Loches Sud Touraine. Il a été facturé à la l'agglomération 13 178,40€.

7.7. LES TONNAGES COLLECTÉS

En 2021, 25 893 tonnes de déchets ont été reçues sur les 7 déchèteries de la Communauté d'Agglomération. Le tableau et le graphique page suivante présentent les tonnages pour chaque déchet.

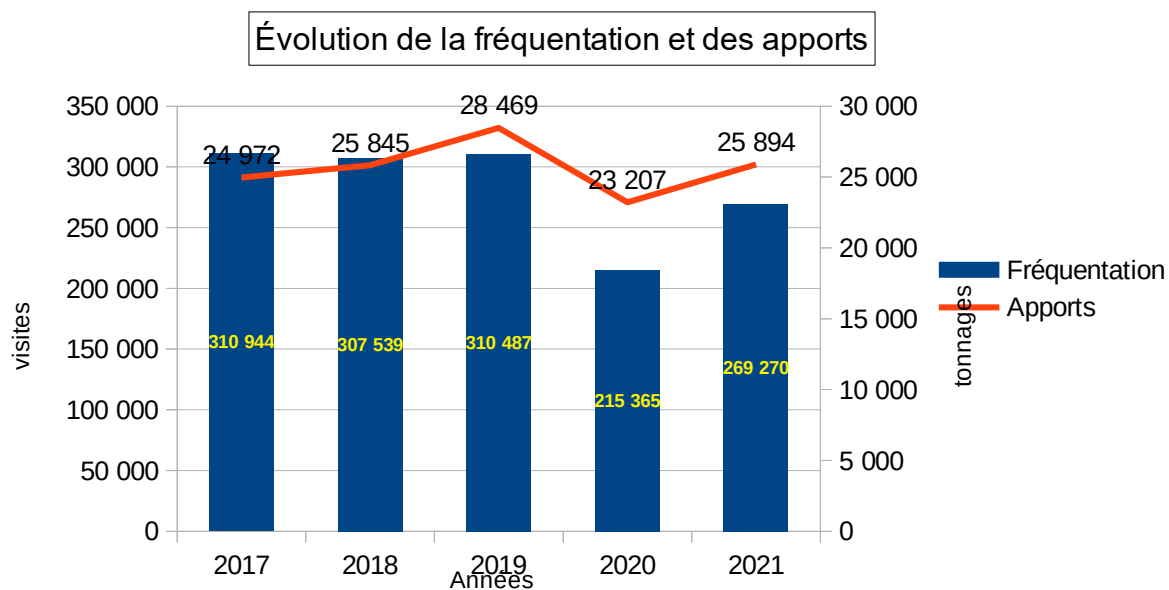
	Plastiques				Ferraille	Tout Venant	Déchets Verts	Carton	Batterie	Pile	Meubles
	Polystyrène	Plastique dur	CD	Film plastique (PEGS)							
Total GC 2020	13,83	145,51	0,37	3,90	843,76	2 920,92	7 759,94	470,04	8,41	4,89	1 000,63
Total GC 2021	14,45	178,27	1,00	2,70	960,81	3 359,99	8 688,11	547,25	12,93	6,75	1 535,55

	Huile de vidange	Huile végétale	DDS	Pneus	DEEE + lampes	Cartouche d'encre	Radio-graphies	Bois	Amiante	Gravats	TOTAL
Total GC 2020	31,83	0,89	99,31	0,11	644,84	0,61	0,96	2 216,50	0,20	7 039,67	23 207,11
Total GC 2021	29,75	0,86	102,75	12,02	731,05	0,60	1,39	2 342,30	1,18	7 363,02	25 892,73

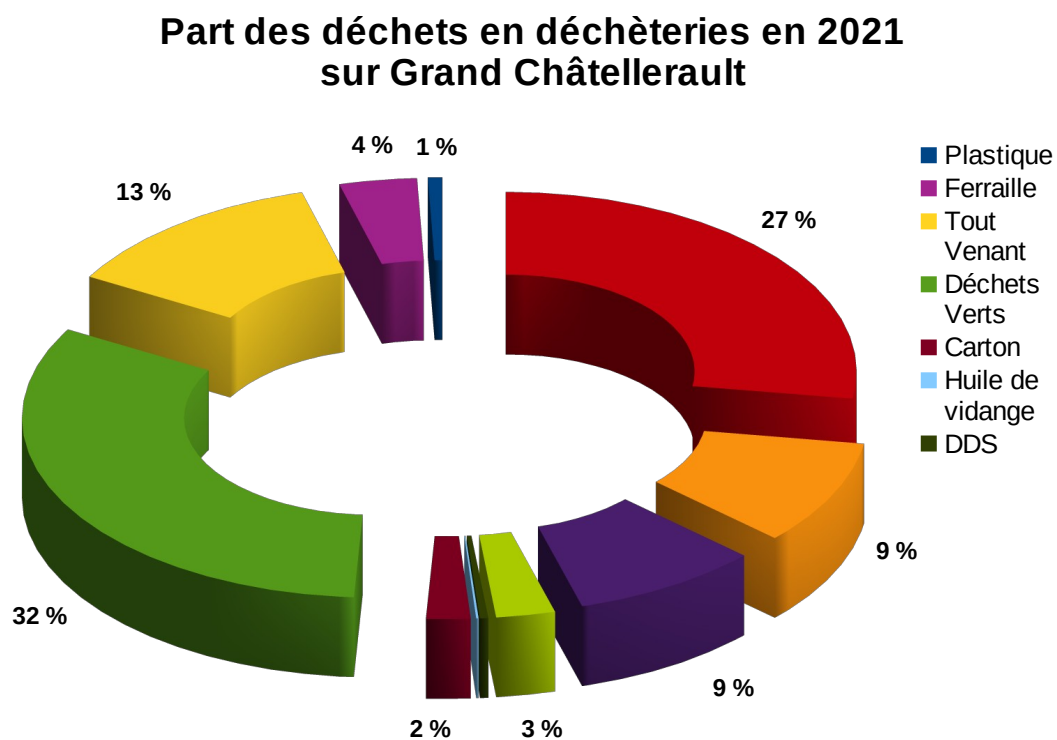
La quantité est en augmentation de 2 686T (+11,6%). La quantité hors gravats est de 18 529,71T.

En 2021 les tonnages en déchèterie ont augmenté par rapport à 2020 qui a été une année particulière par rapport aux mesures de confinement et de fermetures des déchèteries. Si l'on compare avec l'année 2019, on observe une diminution de 2 576T (-9%) en 2021.

Évolution des apports des différents matériaux et des fréquentations de puis 2017 :



Répartition des différents matériaux apportés dans les déchèteries



En 2021, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut a collecté dans ses déchèteries 25 893 tonnes soit une augmentation du ratio de 33,83 kg/hab/an (hors gravats)

France :
216 kg/hab/an*
Hors gravats

*données 2017
(AREC)

Nouvelle-Aquitaine :
261 kg/hab/an*
Hors gravats

*données 2019 (AREC)

Vienne :
231 kg/hab/an*
Hors gravats

*données 2019 (AREC)

Grand Châtelleraut :
233,43 kg/hab/an
Hors gravats

7.8. LES SINISTRES

En 2020, plusieurs sinistres sur les déchèteries ont été constatés :

Lieu	Date du sinistre	Objet du sinistre	Coûts engendrés (TTC)	Plainte / constat
Déchèterie de Nonnes	02/02/2021	Dépôts de déchets devant la déchèterie	300,00 €	plainte
Déchèterie de Nonnes	09/02/2021	Barrière retombée sur véhicule usager	*	Constat
Déchèterie de Nonnes	03/02/2021	Dégradation entrée de la déchèterie	300,00 €	plainte
Déchèterie de Dangé	14/04/2021	Portail refermé sur véhicule usager	*	Constat
Déchèterie de Bonneuil	26/05/2021	Dégradation entrée de la déchèterie	*	plainte
Déchèterie de Dangé	21/06/2021	Vol	*	plainte
Déchèterie de Nonnes	03/08/2021	Barrière retombée sur véhicule usager	*	Constat
Déchèterie de Nonnes	18/08/2021	Barrière retombée sur véhicule usager	*	Constat
Déchèterie de Dangé	18/10/2021	Vol + vandalisme	*	Constat
		*	*prise en charge assurance	

VIII - Les Points d'Apport Volontaire

8.1. LES COLONNES À VERRE ET À PAPIERS

Le parc de colonnes à disposition des usagers sur le territoire de Grand Châtellerault en 2021 comprenait 290 colonnes de collecte du verre, 243 colonnes de collecte des papiers, 73 bornes de Textiles, linges et chaussures (TLC)

Dans certaines communes des modifications ont été effectuées :

- Création du point de d'apport papier sur la commune de Saint-Gervais-les-trois-Clochers au collège Maurice Bedel (papier),
- Déplacement du point de d'apport place Saint Maturin sur la commune de Lencloître,
- Déplacement du point d'apport de la rue de l'adjudant Réau à rue Denis Papin sur la commune de Naintré,
- Création d'un point d'apport sur la commune d'Ingrandes sur la ZI de Saint Ustre

8.2. LES DIFFÉRENTS P.A.V. SUR LE TERRITOIRE EN 2021

La liste de l'ensemble des P.A.V. sur le territoire de Grand Châtellerault dans le tableau ci-dessous :

Communes	Conteneurs à verre	Conteneurs à papier	Conteneurs à textiles	Communes	Conteneurs à verre	Conteneurs à papier	Conteneurs à textiles
ANTRAN	4	5	1	ORCHES	2	2	1
ARCHIGNY	5	2	1	ORMES (LES)	9	8	1
AVAILLES-EN-CHÂTELLERAULT	4	4	1	OUZILLY	6	4	1
BELLEFONDS	1	1	1	OYRE	4	4	1
BONNEUIL-MATOURS	10	9	2	PORT DE PILES	3	2	1
BUXEUIL	4	4	1	SAINT CHRISTOPHE	2	3	2
CENON-SUR-VIENNE	7	6	1	SAINT GENEST D AMBIERE	12	11	2
CERNAY	3	2	1	SAINT GERVAIS LES 3 CLOCHERS	6	2	1
CHÂTELLERAULT	80	65	21	SAINT REMY SUR CREUSE	1	1	1
COLOMBIERS	5	4	1	SAVIGNY SOUS FAYE	2	2	0
DANGE SAINT ROMAIN	10	9	5	SCORBE CLAIRVAUX	15	14	1
DOUSSAY	8	7	2	SENILLE SAINT-SAUVEUR	6	5	2
INGRANDES SUR VIENNE	6	5	1	SERIGNY	3	2	1
LEIGNE SUR USSEAU	2	1	1	SOSSAIS	4	4	1
LENCLOITRE	14	12	3	THURE	7	8	2
LEUGNY	1	1	1	USSEAU	3	2	1
MONDION	1	1	1	VAUX SUR VIENNE	3	1	1
MONTHOIRON	5	4	1	VELLECHES	2	1	1
NAINTRE	21	19	4	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	9	6	2
TOTAL					290	243	73

8.3. LE VANDALISME DES P.A.V.

En 2021, aucun point de regroupement n'a été vandalisé.

8.4. LES CONTENEURS À TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES



En 2012, un réseau de globes à T.L.C. a été renforcé pour desservir au mieux les usagers.

En 2021, 73 bornes T.L.C. étaient à disposition des usagers.

Ces bornes sont fournies par Audacie, Emmaüs et le Relais. La mise à disposition fait l'objet de conventions signées avec l'Agglomération et les communes d'implantation. Les associations assurent la collecte, le réemploi et la valorisation des textiles.

Grand Châtellerault a signé une convention avec Refashion (ex EcoTLC), l'éco-organisme en charge des textiles, linges de maison et chaussures.

La Croix Rouge, le Secours Catholique disposent également de points de dépôt des textiles sur le territoire de Grand Châtellerault.

8.5. LES CONTENEURS ENTERRÉS

Le réseau de conteneurs enterrés mis en place par la Communauté d'Agglomération est constitué de :

- 3 conteneurs à verre
- 3 conteneurs à papiers
- 36 conteneurs à ordures ménagères qui appartiennent à Habitat 86 et SEM Habitat
- 23 conteneurs à emballages ménagers recyclables (qui appartiennent à Habitat 86 et SEM Habitat)



Les conteneurs enterrés à ordures ménagères et emballages ménagers recyclables sont implantés dans les secteurs ayant subi des réductions de fréquences de collecte, et dans les secteurs problématiques en matière de propreté. Ils sont implantés exclusivement sur la commune de Châtellerault.

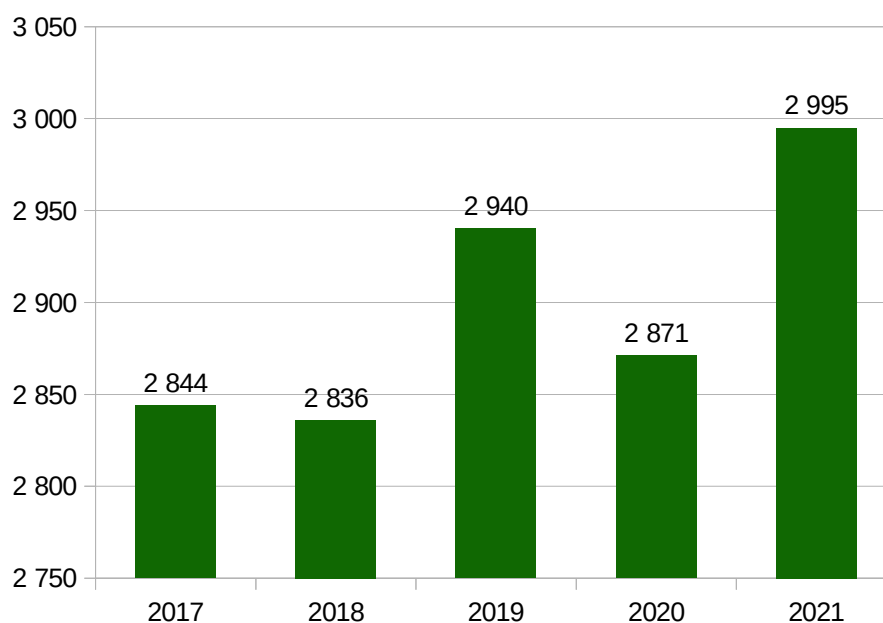
L'ensemble des conteneurs enterrés OMR et DEL sur le domaine public ont été supprimés en novembre 2021 :

- Boulevard Blossac,
- Rue Avaucourt,
- Rue Saint-Romain.

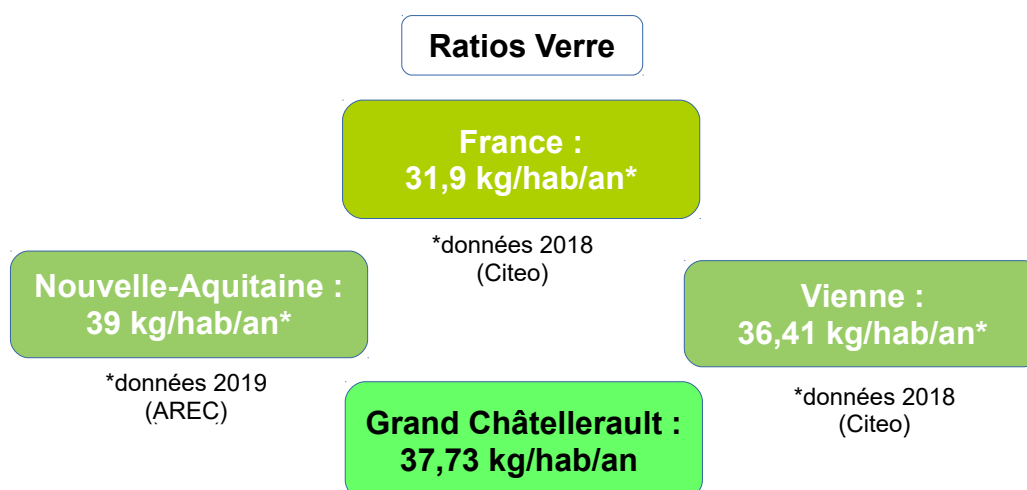
8.6. LES QUANTITÉS COLLECTÉES

8.6.1. Le verre

Tonnages de verre collectés sur Grand Châtelleraut



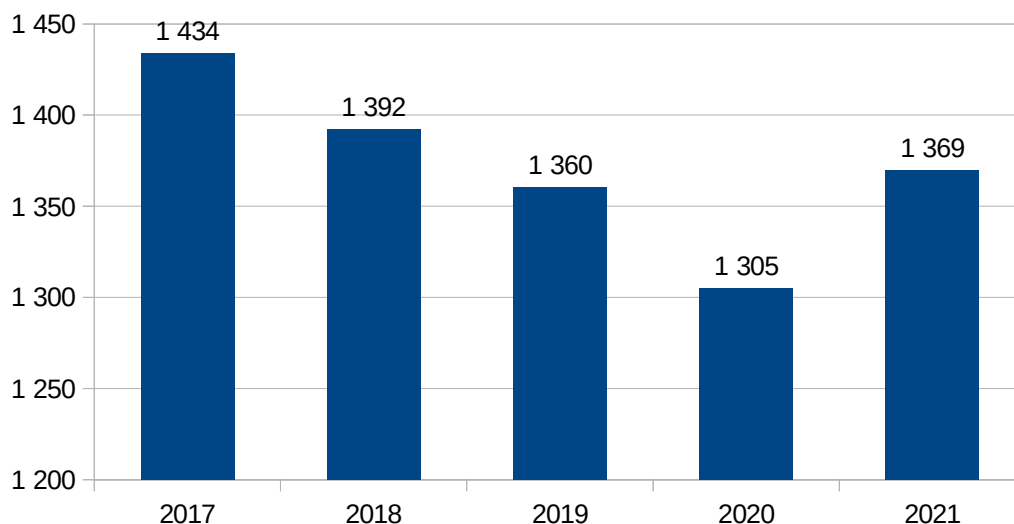
La quantité est en augmentation de 124 Tonnes en 2021 (+4,31 %). Le ratio de grand Châtelleraut se rapproche de celui de la Nouvelle-Aquitaine en 2019.



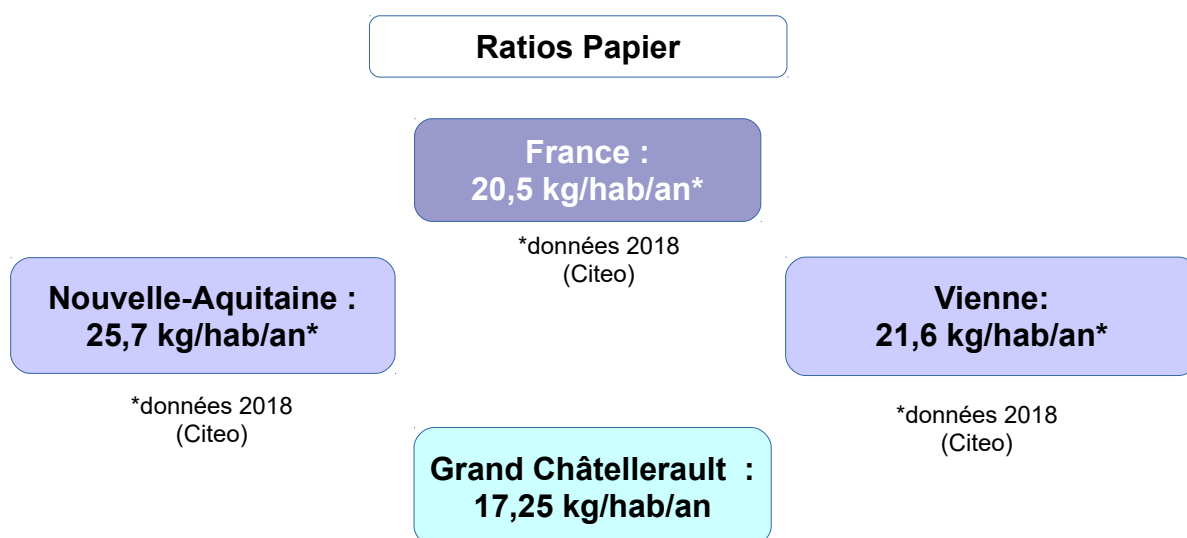
8.6.2. Le papier

1 369 tonnes de papier ont été collectées en 2021 sur Grand Châtelleraut avec une augmentation de 4,94 % (+64,49T) :

Tonnages de papier collectés sur Grand Châtelleraut



La performance de collecte des papiers sur Grand Châtelleraut est de 17,25 kg/hab/an en 2021. malgré une évolution positive, elle reste inférieure aux ratio nationaux, régionaux et départementaux des données 2018.



8.6.3. Les Textiles, Linges de maison, et Chaussures (TLC)

En 2021, la répartition des tonnages collectés par Audacie, Emmaüs et Le Relais est la suivante :

Communes	Tonnages collectés (kg)		
	Audacie	Emmaüs	Le Relais
	96 582	63 523	133 777
TOTAL :	293 882		

Le tonnage de TLC récupéré est de 293,882 tonnes (hors Croix Rouge, Secours Populaire et Secours Catholique). Le tonnage de TLC a augmenté de 3,94 % sur Grand Châtelleraut entre 2020 et 2021 (11,15T).

8.6.4. Les ordures ménagères et les déchets d'emballages

Les tonnages d'ordures ménagères et de déchets recyclables légers collectés en apport volontaire de 2013 à 2021 sont les suivants :

•

Année	OM	DEL
2013	310,92	35,04
2014	532,64	81,54
2015	617,32	114,64
2016	653,8	123,66
2017	699,14	136,46
2018	733,94	143,88
2019	676,14	145,68
2020	687,18	153,52
2021	612,08	129,28

Les quantités de déchets collectés sont en diminution de 11,82% (-99,34T). Cela s'explique par la suppression des points de regroupements en conteneurs enterrés O.M.R. et D.E.L. situés rue d'Avaucourt et du Boulevard Blossac en novembre 2021.

De nombreux dépôts de déchets aux pieds des conteneurs enterrés sont fréquemment constatés.

IX - Les collectes sur rendez-vous

9.1. LA COLLECTE SUR RENDEZ VOUS DES DÉCHETS VERTS

Le service de collecte sur rendez-vous des déchets verts a été mis en place le 5 juillet 2004, en collaboration avec Audacie. Il concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes à mobilité réduite, et les personnes seules sans moyen de locomotion.

Ce service a été confié à l'association "AUDACIE" et était facturable à hauteur de 4,38 € le sac de 50 litres et le fagot de 50 litres pour l'année 2021.

Il y a eu en 2021 :

- 5 usagers concernés
- 15 jours de collecte organisées
- 1,80 tonne de déchets verts collectés
- prestation facturée aux usagers à hauteur de 367,92 €
- prestation facturée par AUDACIE à Grand-Châtellerauld à hauteur de 776,70 €

Le tableau suivant montre l'évolution de la collecte des déchets verts depuis 2017 :

	Quantité en litres	Quantité collectée en Tonnes	Nombre de personnes collectées	Nombre de jours de collecte	Cout de la prestation (AUDACIE)	Montant des frais facturés aux usagers
2017	2000	0,28	4	10	502,80 €	165,20 €
2018	2350	0,33	5	13	653,64 €	197,87 €
2019	1800	0,25	3	10	517,80 €	154,44 €
2020	2500	0,35	4	12	621,36 €	214,50 €
2021	4200	0,59	5	15	776,70 €	367,92 €

9.2. LA COLLECTE SUR RENDEZ VOUS DES ENCOMBRANTS

Le service de collecte sur rendez-vous des encombrants a été mis en place le 1^{er} juillet 2013, en collaboration avec Emmaüs.

Ce service est accessible aux personnes âgées de plus de 70 ans, aux personnes à mobilité réduite, et aux personnes seules sans moyen de locomotion.

Le montant forfaitaire versé à Emmaüs était de 4 000 € en 2021.

Il y a eu en 2021 :

- 9 usagers concernés
- 10 jours de collecte organisées
- 2,27 tonnes d'encombrants collectés
- prestation facturée aux usagers à hauteur de 221,63 €

Le tableau suivant montre l'évolution de la collecte des encombrants par rapport à 2017 :

	Nombre de personnes collectées	Nombre de jours de collecte	Tonnage collecté	Coût HT pour Grand Châtelleraut	Montant facturé aux usagers
2017	5	5	0,31	4 000 €	32,46 €
2018	19	19	6,54	4 000 €	826,50 €
2019	21	10	4,55	4 000 €	807,84 €
2020	14	16	4,33	4 000 €	544,68 €
2021	9	10	2,27	4 000 €	221,63 €

X - Les indicateurs financiers

10.1. COMPTA Coût

La matrice Compta-Coût est un cadre homogène et standard de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux des déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs des ordures ménagères, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, et traitement). Cette matrice est intégrée au module de saisie des coûts de SINOE (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement), ce qui permet notamment une automatisation des calculs d'indicateurs .

ComptaCoût est une méthode, et non un outil informatique, basée sur les principes de la comptabilité analytique qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

Il s'agit d'une méthode :

- adaptable à toute collectivité compétente en matière d'élimination des déchets
- garantissant une traçabilité des données entre la comptabilité publique et la matrice, et ainsi la fiabilité des résultats
- s'intégrant dans les outils de gestion de la collectivité et rendant possible sa pérennisation

10.1.1. Les objectifs

La matrice permet :

- d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion
- de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour :
 - identifier des pistes de maîtrise des coûts
 - éclairer la prise de décision
 - établir une tarification (redevance incitative, redevances spéciales, facturations en déchèterie...)
 - communiquer sur les coûts auprès des usagers

ComptaCoût permet :

- de mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets
- de faciliter et pérenniser le remplissage de la matrice chaque année
- de développer des outils de suivi techniques de l'activité du service
- de mettre en place un véritable outil de suivi financier du service déchet

Certaines bases communes sont prises en compte pour pouvoir comparer les coûts de gestion des déchets entre les collectivités :

- les coûts sont en € HT
- les tonnages pris en compte sont hors gravats (alors que la gestion des gravats est payante sur Grand Châtellerauld)
- les coûts/habitant sont des ratios rapportés au nombre d'habitants finançant le service et non en bénéficiant (exemple de la collecte du carton).

10.1.2. La matrice Compta-Coût 2021 (en cours de validation)

Matrice de présentation des coûts du service Gestion des Déchets – Année 2021

Montants en € HT		FLUX DE DECHETS										Total en € HT	
		Ordures ménagères résiduelles	VERRE	Recyclables secs des OM hors verre		Déchets des déchèteries	Déchets des Professionnels – cartons	Déchets verts	Encombrants				
				Journaux – Magazines	Emballages en mélange								
		Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire						
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	149 337 €	8 219 €	18 143 €	11 372 €	61 075 €	6 208 €	177 103 €	1 478 €		432 935 €	
		Communication	40 713 €	1 668 €	9 430 €	4 908 €	9 103 €	602 €	57 672 €	401 €		124 497 €	
		TOTAL	190 050 €	9 887 €	27 573 €	16 280 €	70 178 €	6 810 €	234 775 €	1 879 €		557 432 €	
	Techniques	Prévention	42 353 €	1 793 €						44 502 €			88 648 €
		Pré-collecte et collecte											
		Pré-collecte	35 935 €	10 469 €	7 164 €	7 026 €	53 631 €	8 615 €					122 840 €
		Collecte	1 210 607 €	20 233 €	66 078 €	52 612 €	706 358 €	16 816 €	895 136 €	19 097 €	777 €		2 987 714 €
		Transit/transport	175 234 €	7 172 €			115 989 €	7 327 €		192 473 €			498 195 €
		Traitement											
		Tri					461 115 €	29 130 €					490 245 €
		Compostage								111 211 €			111 211 €
		Autre valorisation matière-énergie								197 543 €			197 543 €
		Stockage de déchets non dangereux	1 538 741 €	62 974 €						537 696 €			2 139 411 €
		Gestion des inertes								67 193 €			67 193 €
Enlèvement et traitement déchets dangereux									31 304 €			31 304 €	
(REG) Traitement des déchets non dangereux											4 000 €	4 000 €	
Autres charges	942 €				464 €		11 805 €						
	TOTAL	3 003 812 €	102 641 €	73 242 €	59 638 €	1 337 557 €	61 888 €	2 088 863 €	19 097 €	777 €	4 000 €	6 738 304 €	
TOTAL CHARGES		3 193 862 €	112 528 €	100 815 €	75 918 €	1 407 735 €	68 698 €	2 323 638 €	20 976 €	777 €	4 000 €	7 308 947 €	
Produits	Soutien Industrielles	Ventes de produits et d'énergie			44 304 €	128 500 €	58 561 €	1 843 €	302 792 €	19 013 €		555 013 €	
		Matériaux										19 331 €	
		Autres produits	12 026 €	391 €					6 914 €				
		TOTAL	12 026 €	391 €	44 304 €	128 500 €	58 561 €	1 843 €	309 706 €	19 013 €		574 344 €	
	Aides	Soutien accordé par les sociétés agréées			27 664 €	39 248 €	438 269 €	47 786 €	173 153 €	14 810 €			740 930 €
		Aides "reprises" aux investissements							44 933 €				44 933 €
Fonctionnement & communication		28 264 €	749 €					10 845 €				39 958 €	
	TOTAL	28 264 €	749 €	0 €	0 €	0 €	0 €	55 778 €	0 €	0 €	0 €	84 791 €	
TOTAL PRODUITS		40 290 €	1 140 €	71 968 €	167 748 €	496 830 €	49 629 €	538 637 €	33 823 €			1 400 065 €	
Autres infos	Montant de la TVA acquittée (FCTVA déduit)	262 048 €	10 915 €	5 739 €	3 881 €	75 004 €	4 986 €	118 805 €	535 €			481 913 €	
	Contribution des usagers												
	TEOM	2 686 066 €	125 293 €	523 509 €	237 932 €	338 352 €	27 991 €	2 947 764 €	24 031 €			6 910 938 €	
	Redevance spéciale & facturation usagers	218 748 €						47 171 €		206 €	459 €	266 584 €	
	Total contributions usagers	3 166 862 €	136 208 €	529 248 €	241 813 €	413 356 €	32 977 €	3 113 740 €	24 566 €	206 €	459 €	7 659 435 €	

Coûts	Ordures ménagères résiduelles		VERRE	Journaux – Magazines	Emballages en mélange		Déchets des déchèteries	Déchets des Professionnels – cartons	Déchets verts	Déchets verts	Total
	Porte à porte	Apport volontaire			Porte à porte	Apport volontaire					
Coût complet	3 193 862 €	112 528 €	100 815 €	75 918 €	1 407 735 €	68 698 €	2 323 638 €	20 976 €			7 304 170 €
Coût technique	3 181 836 €	112 137 €	56 511 €	-52 582 €	1 349 174 €	66 855 €	2 013 932 €	1 963 €			6 729 826 €
Coût partagé	3 181 836 €	112 137 €	28 847 €	-91 830 €	910 905 €	19 069 €	1 840 779 €	-12 847 €			5 988 896 €
Coût aidé HT	3 153 572 €	111 388 €	28 847 €	-91 830 €	910 905 €	19 069 €	1 785 001 €	-12 847 €			5 904 105 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	262 048 €	10 915 €	5 739 €	3 881 €	75 004 €	4 986 €	118 805 €	535 €			481 913 €
Coût aidé TTC	3 415 620 €	122 303 €	34 586 €	-87 949 €	985 909 €	24 055 €	1 903 806 €	-12 312 €			6 386 018 €
Montant des contributions	290 481 €	125 293 €	523 509 €	237 932 €	338 352 €	27 991 €	2 949 493 €	24 031 €			7 176 857 €

Population 2021		79379		215								Total
		Ordures ménagères résiduelles		Emballages en mélange		Déchets des déchèteries		Déchets des Professionnels – cartons		Déchets verts		
Coûts en €/habitant		Porte à porte	Apport volontaire	VERRE	Journaux – Magazines	Porte à porte	Apport volontaire	Déchets des déchèteries	Déchets des Professionnels – cartons	Déchets verts	Déchets verts	
Coût complet		40,24 €	27,28 €	1,27 €	0,96 €	17,73 €	16,65 €	29,27 €	0,26 €			133,7 €
Coût technique		40,1 €	27,2 €	0,7 €	-0,7 €	17,0 €	16,2 €	25,4 €	0,0 €			125,9 €
Coût partagé		40,1 €	27,2 €	0,4 €	-1,2 €	11,5 €	4,6 €	23,2 €	-0,2 €			105,6 €
Coût aidé HT		39,7 €	27,0 €	0,4 €	-1,2 €	11,5 €	4,6 €	22,5 €	-0,2 €			104,4 €
Coût fiscal (TVA acquittée)		3,3 €	2,7 €	0,1 €	0,1 €	0,9 €	1,2 €	1,5 €	0,0 €			9,7 €
Coût aidé TTC		43,0 €	29,7 €	0,4 €	-1,1 €	12,4 €	5,8 €	24,0 €	-0,2 €			114,1 €
Montant des contributions		36,6 €	1,6 €	6,6 €	3,0 €	4,3 €	0,4 €	37,7 €	0,3 €			90,4 €

Tonnages 2021		14954		612		2995		1369		1892,6		129,28		18529,71		147,64		0,59		2,27		40631,99	
		Ordures ménagères résiduelles		Emballages en mélange		Déchets des déchèteries		Déchets des Professionnels – cartons		Déchets verts		Déchets verts											
Coûts en €/tonne		Porte à porte	Apport volontaire	VERRE	Journaux – Magazines	Porte à porte	Apport volontaire	Déchets des déchèteries	Déchets des Professionnels – cartons	Déchets verts	Déchets verts	Total											
Coût complet		214 €	184 €	34 €	55 €	744 €	531 €	125 €	142 €			180 €											
Coût technique		213 €	183 €	19 €	-38 €	713 €	517 €	109 €	13 €			166 €											
Coût partagé		213 €	183 €	10 €	-67 €	481 €	148 €	99 €	-87 €			147 €											
Coût aidé HT		211 €	182 €	10 €	-67 €	481 €	148 €	96 €	-87 €			145 €											
Coût fiscal (TVA acquittée)		18 €	18 €	2 €	3 €	40 €	39 €	6 €	4 €			12 €											
Coût aidé TTC		228 €	200 €	12 €	-64 €	521 €	186 €	103 €	-83 €			157 €											
Montant des contributions		194 €	205 €	175 €	174 €	179 €	217 €	162 €	163 €			177 €											

NB : Matrice Compta coût 2021 en attente de validation par l'ADEME

10.2. COMPARAISONS NATIONALES

Afin de positionner et connaître l'impact du service gestion des déchets sur la collectivité et sur l'utilisateur il est important de comparer les coûts par secteur à ceux du national (*ces valeurs se basent sur les données 2016 pour la catégorie des collectivités mixtes à dominante rurale et la moyenne nationale. Elles sont extraites du référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets 2019 et Déchets-chiffres clés édition 2020).

Le calcul des coûts aidés en € HT/habitant correspond à l'ensemble des charges moins les produits industriels, soutiens des éco-organismes et aides publiques. Il reflète la charge restant à financer par la collectivité c'est à dire la charge de l'utilisateur (financé par la TEOM).

coût aidé en €HT/hab	OMR	CS hors verre	Verre	Déchèteries	Tous flux
CAGC 2020	48	2	1,4	23	74,4
CAGC 2021	41	11	0,4	22	74,4
Moyennes nationales 2016	53	10	1,8	21	93
Moyennes rural mixte 2016	47,4	6,4	1,2	23,9	85,9

Le tableau suivant présente le coût complet (sans les recettes et soutiens) de l'ensemble du service gestion des déchets. il comprend l'ensemble des charges par flux :

coût complet en €HT/tonne	OMR	CS hors verre	Verre	Déchèteries	Tous flux
CAGC 2020	254	420	58	138	195
CAGC 2021	212	458	34	125	180
Moyennes rural mixte 2016	274	419	67	123	206

Le coût aidé tous flux en € HT/hab de la CAGC sont inférieurs à ceux de 2016 sur les collectivités de la catégorie « rural mixte » sauf pour le flux collecte sélective. Celui-ci a fortement augmenté par rapport à l'année 2020. Mais le coût global pour l'ensemble des flux reste en dessous de la moyenne rural mixte 2016.

On observe la même chose pour le coût complet en € HT/tonne. Le coût global est en dessous de la moyenne rural mixte 2016, mais le coût du flux de collecte sélective est supérieur à la moyenne.

On peut conclure que le bilan de nos coûts est globalement inférieur à la moyenne du rural mixte.

XI - La destination des déchets collectés

Grand Châtelleraut

Objectif du plan départemental révisé : 60% de valorisation dès 2013 (recyclage, réemploi, valorisation énergétique et organique)

Loi de transition énergétique :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2020) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025) ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020)

Le taux de valorisation matière et organique en 2021 sur Grand Châtelleraut est de 72,47 %. Il était de 59,72 % en 2020.

France
66,2 %*

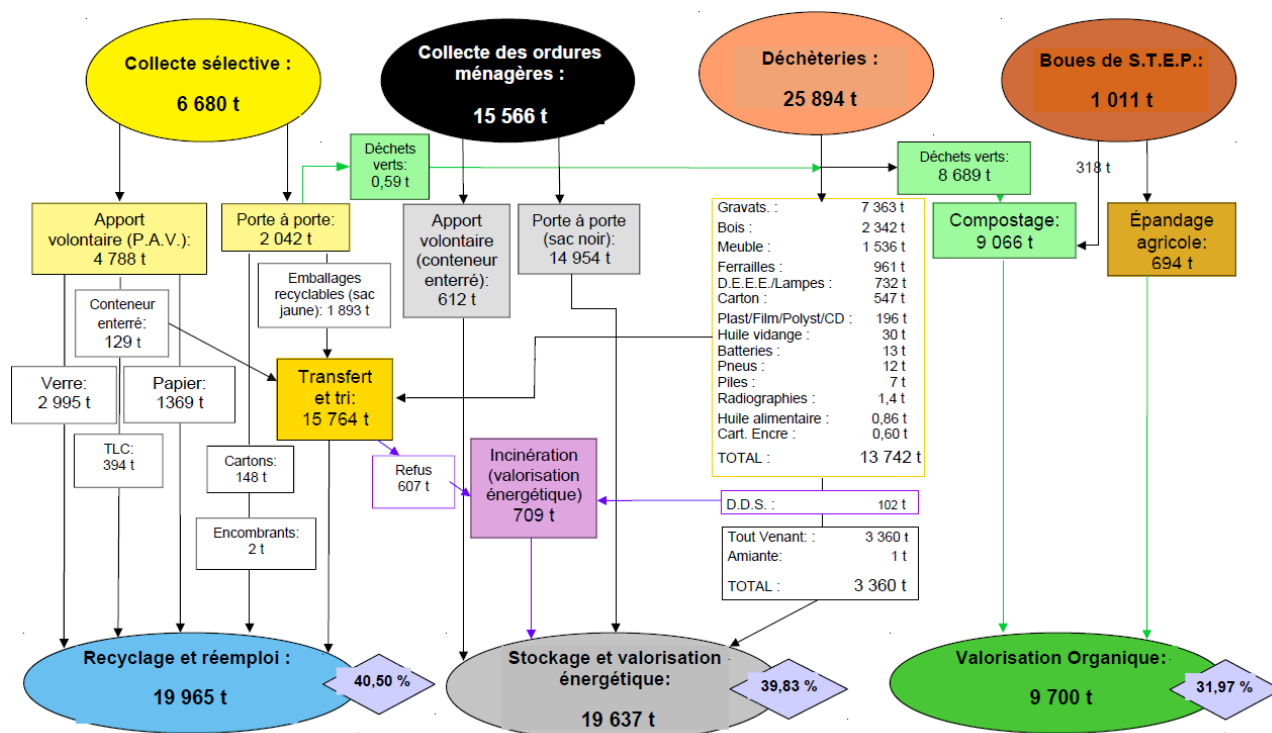
Grand Châtelleraut
72,47 %

Vienne
47,8 %*

*données 2018

*données 2015

Bilan Matière Grand Châtelleraut année 2021



GLOSSAIRE

AREC	A gence R égionale d' É valuation environnement et C limat en Nouvelle Aquitaine
BOM	B enne à O rdures M énagères
BTP	B âtiment et T ravaux P ublics
CAPC	C ommunauté d' A gglomération du P ays C hâtelleraudais
CC	C ommunauté de C ommunes
CCI	C hambre de C ommerce et d' I ndustrie
CCL	C ommunauté de C ommunes du L encloitrais
CCPP	C ommunauté de C ommunes des P ortes du P oitou
CODEC	C ontrat d' O bjectifs D échets É conomie C irculaire
CPIE	C entre P ermanent d' I nitiatives à l' E nvironnement
DEEE	D échets d' É quipements É lectriques et É lectroniques
DEL	D échet d' E mballages L égers
DT	D échèterie
DV	D échets V erts
ECT	E xtension des C onsignes de T ri
ICPE	I nstallation C lassée de P rotection de l' E nvironnement
OMA	O rdures M énagères A ssimilées (OMR+DEL)
OMR	O rdures M énagères R ésiduelles
PàP	P orte-à- P orte
PAV	P oint d' A pport V olontaire
ROMI	R edevance O rdures M énagères I ndividuelle
SINOE	S ystème d' I nformation et d' O bservations de l' E nvironnement
SEL	S ystème d' E change L ocal
TOMI	T axe O rdures M énagères I ndividuelle
TLC	T extiles, L inges et C haussures